



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vademecum

L'accompagnement à l'orientation au lycée général et technologique

Objectifs, repères et ressources pédagogiques
à destination des équipes pédagogiques et
éducatives

À la loupe : choix des enseignements de
spécialité en classe de seconde

Janvier 2023

Sommaire

Préambule	3
Objectifs	4
L'accompagnement à l'orientation au lycée général et technologique	4
L'aide au choix de l'orientation se décline en trois grands axes pédagogiques :	4
Organisation	4
Les actions pédagogiques	5
Les actions élaborées par les équipes pédagogiques, en coordination avec les régions	5
Les semaines de l'orientation	6
L'outil de suivi	6
Organisation possible de l'année	7
Repères et ressources pédagogiques	10
Repères pour la classe de seconde	10
Ressources pédagogiques pour la classe de seconde	13
Axe 1. Découvrir le monde professionnel et s'y repérer	13
Axe 2. Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés	14
Axe 3. Élaborer son projet d'orientation	15
Repères pour la classe de première	16
Ressources pédagogiques pour la classe de première	19
Axe 1. Découvrir le monde professionnel et s'y repérer	19
Axe 2. Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés	21
Axe 3. Élaborer son projet d'orientation	22
Repères pour la classe de terminale	24
Ressources pédagogiques pour la classe de terminale	27
Axe 1. Découvrir le monde professionnel et s'y repérer	27
Axe 2. Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés	28
Axe 3. Élaborer son projet d'orientation	29
À la loupe	31
Choix des enseignements de spécialité au cours de la classe de seconde	31
Comment présenter les nouveaux parcours au lycée général et technologique aux élèves et à leur famille ?	31
Comment expliquer les enseignements de spécialité ?	32
Comment aider les élèves de classe de seconde à faire des choix réfléchis ?	34
La procédure d'orientation et le dialogue - sur quels points porte la décision ?	37
Qu'en est-il des modalités d'inscription en classe de première ?	37
Annexe : description des enseignements de spécialité	39

Préambule

L'accompagnement, essentiel pour une orientation personnalisée tout au long de la scolarité, est renforcé à tous les niveaux pour permettre à l'élève d'élaborer progressivement son projet d'avenir et de formation. Il s'appuie sur un dialogue entre les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives.

Cet accompagnement vise à mieux personnaliser les parcours en valorisant toutes les formations y compris l'apprentissage.

L'accompagnement à l'orientation est mis en œuvre à tous les niveaux du lycée dans le cadre d'un horaire dédié. En seconde, ce temps dédié prépare les élèves à l'entrée en classe de première et à leurs choix de spécialités en voie générale ou de série en voie technologique en fonction de leurs goûts et de leurs potentialités. La problématique du choix des enseignements de spécialité est abordée dans ce guide en dernière partie du document. En classes de première et de terminale, l'accompagnement est davantage axé sur la préparation de la poursuite d'études dans le supérieur.

Depuis janvier 2019, les régions, dans le cadre de la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », ont compétence pour participer également à l'accompagnement à l'orientation en organisant l'information sur les métiers et les formations. Elles sont amenées à intervenir notamment dans les établissements scolaires en concertation avec les équipes pédagogiques.

C'est au sein des établissements scolaires que chaque élève doit bénéficier d'un accompagnement à l'orientation au plus près de ses aspirations et de ses besoins afin de favoriser l'égalité des chances. Le chef d'établissement est le garant de l'effectivité et de la cohérence des actions menées auprès des élèves.

Ce guide précise les repères et propose des pistes d'action possibles et des ressources pour l'organisation de l'accompagnement à l'orientation en lycée général et technologique.

Objectifs

L'accompagnement à l'orientation au lycée général et technologique

Le lycéen est accompagné dans son projet d'orientation avec un volume annuel d'heures dédié à l'orientation.

Cet accompagnement permet de faire le point sur les compétences de chaque élève et sur la manière de les approfondir ou de répondre aux difficultés dans les différentes disciplines.

Des temps forts sont également prévus : semaines de l'orientation, forum des métiers, périodes d'observation, printemps de l'orientation. Ils sont organisés en partenariat avec les régions, dont le rôle est renforcé, les acteurs de l'enseignement supérieur et des représentants des mondes économique, professionnel et associatif.

Accompagnement des élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé pour la préparation de leur orientation future. Les rôles du professeur principal et du coordonnateur d'ULIS, le cas échéant en lien avec l'enseignant référent de l'élève, sont primordiaux. Ainsi, le parcours d'orientation de l'élève doit être pensé bien en amont des procédures d'orientation notamment lors des réunions de l'équipe de suivi de la scolarisation. L'enseignant référent chargé du suivi du projet personnalisé de scolarisation peut être sollicité en qualité de personnel ressource par les équipes éducatives.

La [loi n°2019-791 pour une « école de la confiance »](#) consacre son chapitre IV à l'école inclusive. L'objectif est, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et la prise en compte de leurs besoins éducatifs particuliers.

Des ressources et informations dédiées réalisées par l'Onisep sont accessibles en ligne pour aider et accompagner les jeunes en situation de handicap dans l'élaboration de leur projet d'orientation.

- Dossier école inclusive : [Kit pédagogique : handicap et école inclusive](#)

L'aide au choix de l'orientation se décline en trois grands axes pédagogiques :

- découvrir le monde professionnel et s'y repérer ;
- connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés ;
- élaborer son projet d'orientation.

Le volume horaire dédié à chacun de ces trois objectifs varie selon le niveau d'enseignement.

Organisation

Le volume horaire est, à titre indicatif, de **54 heures annuelles** incluant des actions ponctuelles dédiées à l'orientation : les deux semaines de l'orientation (novembre-décembre et janvier-février), des journées de découverte des métiers, des périodes d'observation en milieu professionnel et dans l'enseignement supérieur, etc.

Le plan d'action pour la mise en œuvre des trois axes de l'accompagnement à l'orientation est défini dans le volet orientation du projet d'établissement, qui s'inscrit dans le cadre du plan académique établi en lien avec la région. Le choix des actions menées et des partenariats peut être élaboré par les équipes éducatives, dans le cadre du conseil pédagogique, afin de prendre en compte les spécificités ou les besoins locaux et de permettre les expérimentations.

Les actions pédagogiques

En classe de **seconde**, les lycéens s'engagent dans une démarche exploratoire du monde professionnel et des domaines de formation. Les objectifs sont de dépasser les représentations liées au genre ou au milieu social d'origine et de choisir leur voie et leurs enseignements de spécialité ou leur série pour le cycle terminal du lycée. Les semaines de l'orientation contribuent tout particulièrement à initier cette démarche exploratoire. Une période d'observation en milieu professionnel est possible au cours de l'année scolaire.

Ces actions seront élaborées en lien étroit avec les régions notamment en organisant l'information sur les métiers et les formations.

En classe de **première**, les lycéens poursuivent l'exploration des secteurs professionnels et des domaines de formation. Ils sont amenés à approfondir leurs recherches sur des secteurs en lien avec leurs intérêts, à étudier des cas concrets, à travailler à partir de rencontres avec des professionnels ou des enseignants-chercheurs et à mener des projets de groupe. Ils se familiarisent avec les enseignements et les méthodes de travail post-baccalauréat via des **journées d'immersion** dans des établissements de l'enseignement supérieur.

En classe de **terminale**, les lycéens affinent leur projet d'orientation, ils formulent des vœux de poursuite d'études, complètent leur dossier sur la plateforme Parcoursup, s'entraînent à présenter leur projet et se préparent à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ils approfondissent leur connaissance des enseignements et des méthodes d'enseignement par des **journées d'immersion** dans des établissements de l'enseignement supérieur, **des journées portes ouvertes, des séances organisées par les universités et autres établissements de l'enseignement supérieur...**



Les actions élaborées par les équipes pédagogiques, en coordination avec les régions

Ces actions permettent de :

- utiliser des cas concrets et des supports diversifiés (textes littéraires ou journalistiques, documents iconographiques, tableaux statistiques, vidéos),
- articuler travail en autonomie et travail en groupe,
- mettre en pratique des compétences travaillées de manière transversale dans le cadre des enseignements disciplinaires et de l'accompagnement personnalisé telles que l'acquisition d'une plus grande autonomie, la prise d'initiative, le développement de compétences de recherche documentaire, l'utilisation des outils numériques, les compétences écrites et orales.

Toutes les actions susceptibles de lutter contre les phénomènes d'autocensure et les déterminismes liés au genre seront privilégiées. Il s'agit de faire travailler les élèves sur une variété de secteurs professionnels et de domaines de formation, d'effectuer des comparaisons régionales, nationales et internationales afin de mettre en perspective les domaines étudiés et d'**ouvrir le champ des possibles** en s'appuyant sur les dispositifs tels que les parcours de réussite ou les cordées de la réussite et plus largement sur les étudiants ambassadeurs (dans les profils desquels les lycéens peuvent se projeter).

Les semaines de l'orientation

Ces deux temps forts visent à permettre à chaque lycéen de préciser son projet. Les deux semaines contribuent à ouvrir la réflexion des élèves sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle à chaque niveau du lycée.

Situées pour la première fin novembre-début décembre, et pour la seconde entre janvier et mars, ces deux semaines permettent, selon le niveau considéré et l'état d'avancement du projet du lycéen, d'explorer, de poursuivre ou d'affiner la réflexion.

Au cours de ces deux semaines, un ensemble d'actions et d'événements est organisé au sein du lycée et en dehors. Le lycéen peut ainsi :

- échanger avec les équipes pédagogiques de l'établissement sur son projet ;
- rencontrer et échanger avec des acteurs de l'enseignement supérieur (étudiants comme enseignants) et des représentants des mondes économique et professionnel ;
- visiter des établissements de l'enseignement supérieur ;
- prendre connaissance des ressources qui peuvent l'aider à construire son projet d'orientation.

Ces semaines peuvent également donner lieu à des rencontres avec les parents pour présenter les actions menées en lien avec l'orientation ainsi que les dates clés des procédures d'orientation et d'admission.

L'Onisep a mis en ligne des ressources pour [les semaines de l'orientation](#).

Le Printemps de l'orientation

Organisé dans le cadre des heures dédiées à l'orientation et dans la continuité des semaines de l'orientation, le Printemps de l'orientation fédère les acteurs régionaux et locaux de l'orientation (EPL, régions, associations, acteurs du monde économique) pour l'orientation des jeunes.

Cette action destinée plus particulièrement aux élèves de seconde et première générales et technologiques se déroule durant 3 jours au mois de mars selon des modalités adaptées à la situation et aux ressources locales. Elle permet aux élèves d'approfondir, en autonomie, leurs connaissances des métiers et des formations.

Pour préparer cet événement avec les élèves et leur permettre de construire un programme personnalisé, l'Onisep met à disposition sur son site une page spécifique :

<https://www.onisep.fr/equipes-educatives/actualites/preparer-le-printemps-de-l-orientation>

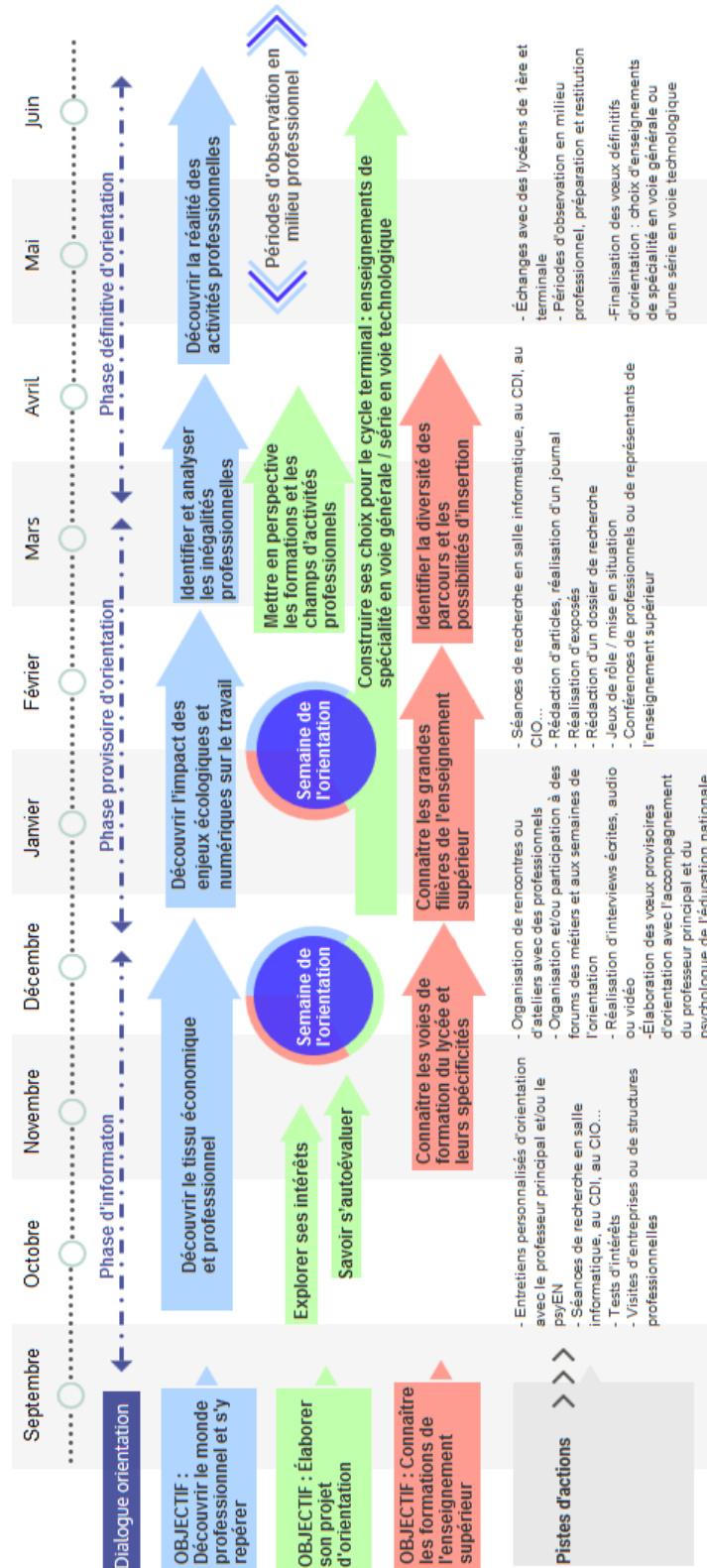
L'outil de suivi

L'utilisation d'un outil de suivi de type **carnet de bord** (papier ou numérique) ou **portfolio** est encouragée, notamment l'outil FOLIOS. Elle permet à l'élève de se constituer progressivement un portefeuille de compétences afin de recenser tous ses acquis au cours du lycée et de les valoriser. Le parcours M@gistère FOLIOS propose une visite guidée de l'application pour répondre aux besoins de formation des équipes éducatives, dans le cadre de la mise en place et de l'utilisation de FOLIOS dans les établissements scolaires.

Organisation possible de l'année

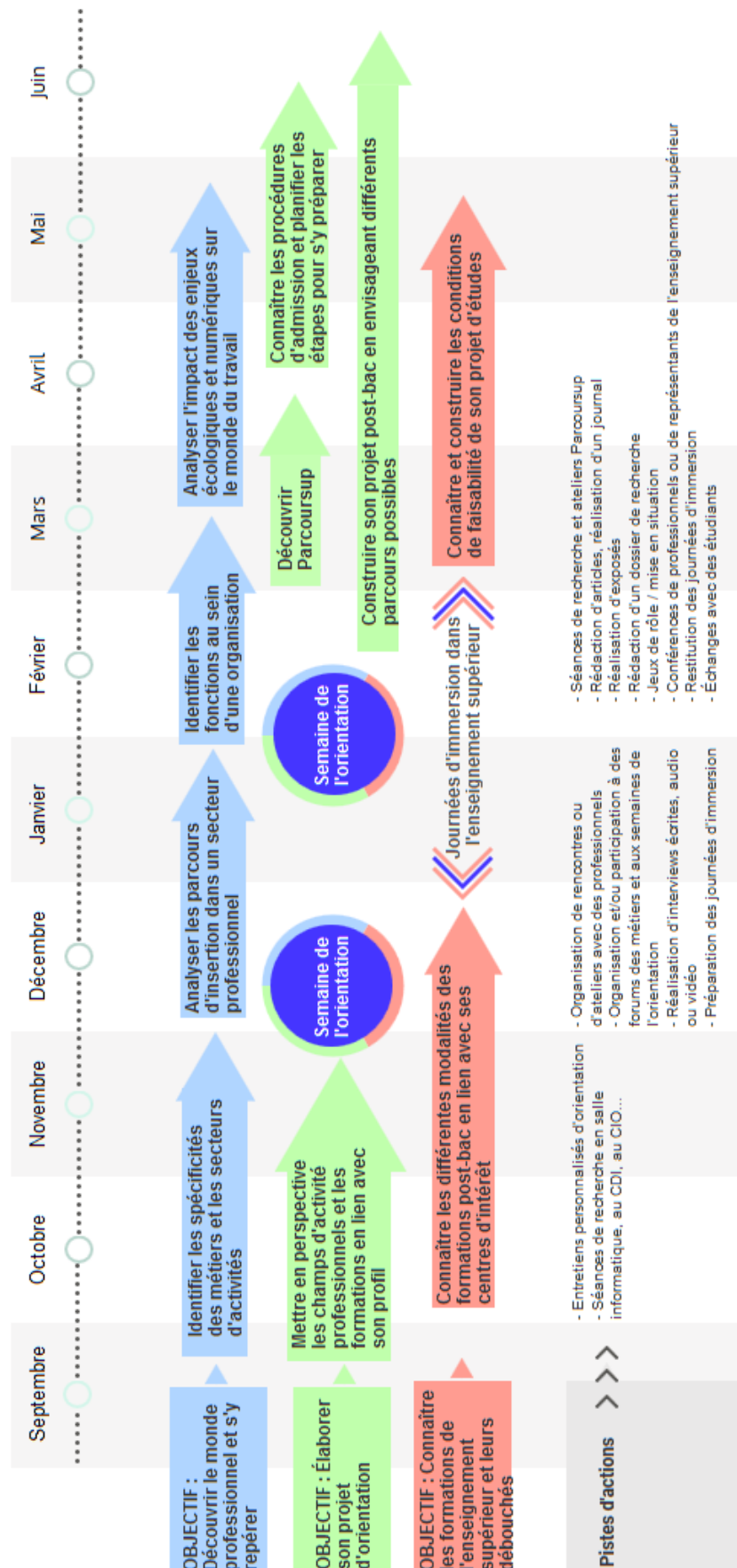
Les schémas de progression suivants sont des propositions d'organisation de l'année scolaire. Frise chronologique donnée à titre indicatif à partir de laquelle il est possible de mettre en œuvre le temps dédié à l'orientation.

En classe de seconde générale et technologique



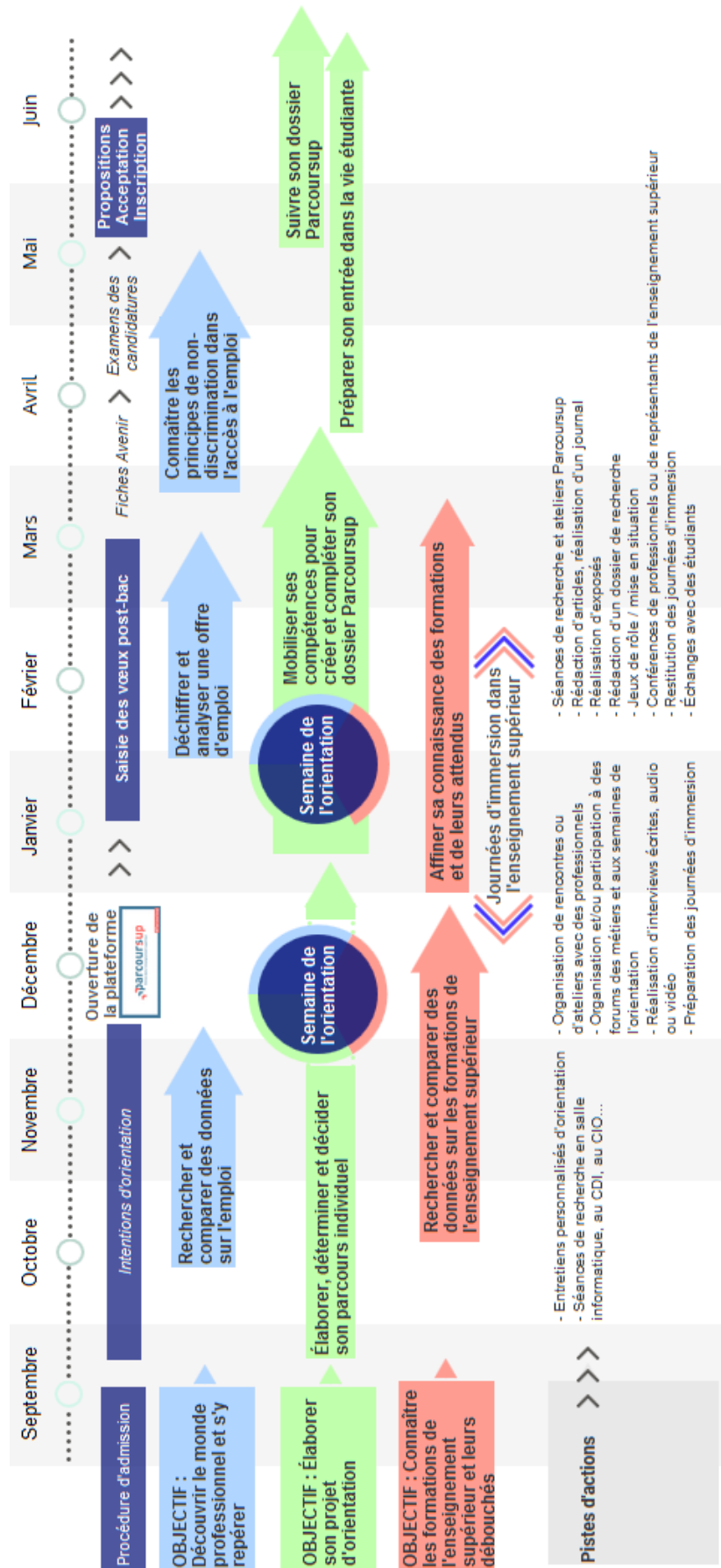
Les objectifs : « découvrir le monde professionnel et s'y repérer » et « connaître les formations de l'enseignement supérieur » sont réalisés en partenariat avec les régions.

En classes de première générale et de première technologique



Les objectifs : « découvrir le monde professionnel et s'y repérer » et « connaître les formations de l'enseignement supérieur » sont réalisés en partenariat avec les régions.

En classes de terminale générale et de terminal technologique



Les objectifs : « découvrir le monde professionnel et s'y repérer » et « connaître les formations de l'enseignement supérieur » sont réalisés en partenariat avec les régions.

Repères et ressources pédagogiques

Repères pour la classe de seconde

La temporalité de la mise en œuvre des trois axes proposés relève de la progression choisie par le professeur en lien avec le projet d'établissement et l'intervention des régions.

AXE 1 : Découvrir le monde professionnel et s'y repérer Volume horaire indicatif : 20 heures	AXE 2 : Connaître les formations de l'enseignement supérieur Volume horaire indicatif : 16 heures	AXE 3 : Elaborer son projet d'orientation Volume horaire indicatif : 18 heures
Acteurs : les intervenants mandatés par la région et par les membres de la communauté éducative	Acteurs : les intervenants mandatés par la région, les acteurs de la communauté éducative et de l'enseignement supérieur	Acteurs : les acteurs de la communauté éducative, tout particulièrement les professeurs principaux, les PsyEn et les professeurs documentalistes
1° Découvrir le tissu économique et professionnel <ul style="list-style-type: none">• Découvrir :<ul style="list-style-type: none">◦ la diversité des organisations aux niveaux national et régional qui participent à la production :<ul style="list-style-type: none">- définir les notions de fonction, métier, emploi, travail ;- identifier les différents secteurs d'activité, les branches, les professions, les métiers ;- identifier des compétences transversales à différents secteurs d'activité et métiers ;- décrire les différences de rémunération liées au travail ;◦ les opportunités offertes par les différents secteurs d'activité :<ul style="list-style-type: none">- identifier les secteurs d'activité qui recrutent et qui ne recrutent pas, au niveau régional, national, européen◦ l'entrepreneuriat.	1° Connaître les enseignements de spécialité en lycée général et les séries en lycée technologique et leurs spécificités en lien avec le projet de poursuite d'études post-baccalauréat <ul style="list-style-type: none">• Connaître les voies de formation en lycée :<ul style="list-style-type: none">◦ identifier les spécificités des voies générale et technologique en termes de méthodes de travail, disciplines enseignées, de débouchés.• Connaître les différentes séries en voie technologique :<ul style="list-style-type: none">◦ identifier les différentes séries de la voie technologique, les disciplines et les enseignements spécifiques proposés.• Connaître les différents enseignements de spécialité en voie générale :<ul style="list-style-type: none">◦ identifier les enseignements de spécialité et les différentes combinaisons possibles, connaître les options possibles.	1° Explorer ses intérêts <ul style="list-style-type: none">• Découvrir et explorer ses intérêts à partir de tests ou questionnaires d'intérêt.• Se préparer aux entretiens d'orientation menés par les enseignants en collaboration avec les psychologues de l'éducation nationale.• Affiner ses centres d'intérêt à partir des entretiens d'orientation.

AXE 1 : Découvrir le monde professionnel et s'y repérer Volume horaire indicatif : 20 heures	AXE 2 : Connaître les formations de l'enseignement supérieur Volume horaire indicatif : 16 heures	AXE 3 : Elaborer son projet d'orientation Volume horaire indicatif : 18 heures
<p>2° Découvrir l'impact des enjeux écologiques et numériques sur le monde du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux écologiques <ul style="list-style-type: none"> ◦ étudier l'impact et les enjeux des questions environnementales pour le travail (disparition, création, transformation des métiers et des activités) ; ◦ étudier des exemples de secteurs d'activités et d'entreprises (énergies renouvelables, santé, recyclage,...). • Les enjeux numériques étudier des exemples concrets d'entreprises pionnières dans le numérique ; <ul style="list-style-type: none"> ◦ étudier l'impact et les enjeux des évolutions du numérique, de la domotique, de l'intelligence artificielle... pour le travail. • Découvrir les secteurs et métiers d'avenir • Repérer la place de l'innovation liée à ces transformations écologiques et numériques <ul style="list-style-type: none"> ◦ à partir des enjeux écologiques et numériques, identifier des cas concrets d'innovation dans l'économie ; ◦ comprendre leurs impacts sur les activités professionnelles et sur le fonctionnement des organisations productives. 	<p>2° Connaître les grandes filières de l'enseignement supérieur, leurs conditions et modalités d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le schéma d'enseignement de l'enseignement supérieur : <ul style="list-style-type: none"> ◦ connaître les grandes filières de l'enseignement supérieur, les différents diplômes et leurs spécificités ; ◦ repérer les passerelles entre les différentes voies de l'enseignement supérieur. • Identifier les contenus et les attendus des formations de l'enseignement supérieur. • Faire du lien entre les enseignements de spécialité ou de série avec les attendus des formations de l'enseignement supérieur ou les domaines d'études visés. 	<p>2° Savoir s'autoévaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier ses points forts, ses points faibles, ses processus d'apprentissage dans une perspective d'autoévaluation et de progressivité. • Apprendre à hiérarchiser / formuler des choix de professions selon les critères personnels explicites. • Repérer les différents facteurs à considérer pour prendre une décision concernant son orientation.

AXE 1 : Découvrir le monde professionnel et s'y repérer Volume horaire indicatif : 20 heures	AXE 2 : Connaître les formations de l'enseignement supérieur Volume horaire indicatif : 16 heures	AXE 3 : Elaborer son projet d'orientation Volume horaire indicatif : 18 heures
<p>3° Découvrir la réalité des activités professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer une période d'observation ou une visite en milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier et postuler auprès d'organisations pour une période d'observation ; ◦ préparer des questions et des éléments à observer ou rechercher pendant la période d'observation. • Effectuer une période d'observation en milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ observer la réalité d'activités professionnelles ; ◦ identifier les compétences-clés mobilisées par les professionnels rencontrés ; ◦ savoir être acteur au cours de cette observation : poser les questions préparées, effectuer ses recherches pour mieux connaître l'organisation, le métier observé. • Réaliser une restitution de son expérience en milieu professionnel : rédiger un compte rendu de son expérience ; <ul style="list-style-type: none"> ◦ comparer les différentes expériences vécues ; ◦ savoir présenter son expérience à l'oral. 	<p>3° Identifier la diversité des parcours et les possibilités d'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les principaux débouchés en fonction des formations de l'enseignement supérieur à partir d'exemples variés. • Découvrir les possibilités offertes par la formation tout au long de la vie. 	<p>3° Mettre en perspective les champs d'activités professionnels et les formations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir à partir d'un métier, un secteur d'activité les différents choix d'enseignement de spécialité ou de série à réaliser en première et terminale et les différents parcours possibles de formation de l'enseignement supérieur pour y accéder • Découvrir à partir d'une formation de l'enseignement supérieur les différents secteurs d'activité ou métiers qui peuvent y être associés. • En fonction des appétences personnelles, mettre en perspective des champs d'activités professionnels et des formations
<p>4° Identifier et analyser les inégalités professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer et analyser les inégalités dans le monde professionnel : <ul style="list-style-type: none"> ◦ connaître les différentes formes d'inégalités, les étudier à partir de statistiques et de cas concrets ; ◦ identifier les stéréotypes et les classifications sexistes pour pouvoir les dépasser. 		<p>4° Au regard du travail de réflexion amorcé au cours de l'année, faire ses choix pour le cycle terminal du lycée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir la voie d'enseignement général ou technologique en lien avec ses goûts, ses intérêts et aptitudes. • Choisir ses enseignements de spécialité pour la classe de première générale. • Choisir sa série pour la classe de première technologique.

Ressources pédagogiques pour la classe de seconde

Axe 1. Découvrir le monde professionnel et s'y repérer

Une page [Ressources pour accompagner l'orientation](#) est en ligne sur le site d'Eduscol

L'Onisep met à disposition des équipes éducatives des ressources pour accompagner l'orientation au lycée

- Les [films annuels de l'orientation](#) (Onisep)
- Les [heures dédiées à l'orientation pour le lycée général et technologique](#) (Onisep)
- [Catalogue des séances et séquences pédagogiques](#) (Onisep)
- [Les semaines de l'orientation](#) (Onisep) et [le Printemps de l'orientation](#)
- [Ressources pour le printemps de l'orientation](#)

1° Découverte du tissu économique et professionnel et 2° Découvrir l'impact des enjeux écologiques et numériques sur le monde du travail

Pour mettre en œuvre ce premier objectif, il est souhaitable de :

- s'appuyer sur le contenu disciplinaire des enseignements (tout particulièrement l'enseignement de sciences économiques et sociales ou l'enseignement optionnel Management et gestion) pour aborder la découverte du tissu économique aussi bien au niveau régional que national ;
- co-construire certaines séquences d'activités avec les représentants des régions et/ou des branches professionnelles.

Activités possibles et ressources

- Découverte des entreprises et du monde professionnel :
- le site Eduscol a mis en ligne des actions pour [la découverte du monde professionnel](#)
- le site de l'INSEE propose des ressources supports à la construction d'activités permettant de découvrir ce que sont les entreprises, les groupes, les multinationales, les types de production : <http://www.statapprendre.education.fr/insee/entreprises/default.htm> ;
- Découverte d'autres organisations productives : montrer que le tissu économique d'un pays comporte d'autres types d'organisations que les entreprises (administrations publiques, organisations de l'économie sociale et solidaire telles que mutuelles, associations...)
- Découverte des professions : faire une recherche sur les différents métiers à partir de domaines d'activités ou de secteurs : <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Découverte des différentes activités professionnelles qui composent un métier et faire travailler les élèves sur un secteur d'activités, découvrir les métiers de l'industrie (<https://www.semaine-industrie.gouv.fr/decouvrir-industrie>).
- Participation des régions dans la mise en place de forums métiers, dans les semaines de l'orientation : co-construction d'activités pédagogiques fondées sur l'intervention des représentants de la région ou des branches professionnelles au sein des établissements et mise en place par la région de découvertes d'entreprises ou de bassins d'activités.
- [Les métiers en 2030](#) (à partir du rapport de la DARES et de France Stratégie)
- Travail à partir d'articles : [Consulter les études sur les secteurs d'activités](#) (Centre Inffo), [Métiers émergents ou en forte évolution](#) (France Compétence)

4° Identifier et analyser les inégalités professionnelles

Il est souhaitable de penser ce sujet en collaboration avec les professeurs de SES qui traitent des questions de stéréotypes et de la socialisation en fonction du sexe.

Activités possibles et ressources

- Un dossier [Égalité filles-garçons](#) dans Eduscol recense les principales ressources nationales et européennes sur l'orientation
- Dans son espace Equipes éducatives, l'ONISEP met à disposition un dossier [Égalité filles-garçons](#).
- Le réseau Canopé propose un ensemble [d'outils pour l'égalité filles-garçons](#)

Axe 2. Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés

Il est souhaitable de travailler avec les professeurs documentalistes, le psychologue de l'éducation nationale (PsyEn), les établissements de l'enseignement supérieur et la région.

1° Connaître les enseignements de spécialité en lycée général et les séries en lycée technologique ainsi que leurs spécificités en lien avec le projet de poursuite d'études post-baccalauréat

Activités possibles et ressources

- Intervention pour la présentation des voies de formation proposées en lycée.
- Mentorat par des élèves de première et terminale : présentation des contenus disciplinaires (série ou enseignements de spécialité).
- Animation d'atelier méthodologique sur la recherche d'information par les documentalistes et utilisation des ressources proposées par l'Onisep, en CDI ou en salle informatique (sites www.onisep.fr, <http://www.horizons21.fr/>, CIDJ...).
- Présentation des voies d'enseignement général et technologique, des séries et des spécialités :
 - [Réussir au lycée](#) ; Présenter le lycée général et technologique, ressources et outils d'information (Bac 2023)
- Séances en salle informatique sur l'outil Horizons 2021 de l'Onisep pour faire des recherches sur les enseignements de spécialité.

2° Connaître les grandes filières de l'enseignement supérieur, leurs conditions et modalités d'accès

Activités possibles et ressources

- Séances d'information avec le ou la psychologue de l'éducation nationale (PsyEN) ou des partenaires (établissement de l'enseignement supérieur, région).
- Animation d'atelier méthodologique sur la recherche d'information par les documentalistes, en lien avec le PsyEN, et utilisation de la plateforme Parcoursup et des ressources proposées par l'Onisep : présentation du schéma des études supérieures, faire comprendre les différents parcours et passerelles qui leur sont proposés pour aboutir à un niveau de formation.

3° Identifier la diversité des parcours et les possibilités d'insertion

Activités possibles et ressources

- Recherches individuelles ou par groupe sur les parcours de formation de professionnels ou de diplômés de l'enseignement supérieur sur internet, via des rencontres avec des étudiants ou des anciens élèves ;
- Organiser des rencontres avec des professionnels dans le cadre d'ateliers, d'interviews, lors des semaines de l'orientation ou de forums des métiers pour les interroger sur leur parcours ;
- Sur le site de l'Onisep « Salon et forums de l'orientation : [un kit pour préparer les visites](#) » ;

- Mettre en place des activités de retour d'expérience à la suite des forums de métiers ou des semaines de l'orientation : questionnaires, entretiens/échanges en classe entière ou petits groupes, exposés

Axe 3. Élaborer son projet d'orientation

Il est souhaitable de travailler avec le PsyEN.

1° Explorer ses intérêts

Activités possibles

- Effectuer des questionnaires d'intérêts :
 - quiz de l'Onisep « des métiers selon mes goûts » <https://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Les-quiz-de-l-Onisep/Quiz-Quels-metiers-selon-mes-gouts>
 - « Quels métiers s'offrent à vous ? » Oriane, Ile de France <https://www.oriane.info/quels-metiers-soffrent-vous-0>
- Entretiens personnalisés d'orientation menés par les enseignants, en collaboration avec les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN).
- Ateliers proposés par le PsyEN.

2° Savoir s'autoévaluer

Activités possibles

- Hiérarchiser des professions selon les critères personnels explicites ;
- Hiérarchiser les différents facteurs à considérer pour prendre une décision concernant son orientation ;
- Mettre en perspective les champs d'activités professionnels et les formations en fonction de goûts personnels ;
- Tutorat en interne à l'établissement, par un étudiant ou un enseignant du supérieur ;
- Parrainage par un représentant du monde professionnel.

3° Au regard du travail de réflexion amorcé au cours de l'année, faire ses choix pour le cycle terminal du lycée

Activités possibles

- [Présenter les étapes clés de la classe de seconde](#)
- Utiliser [les ressources et outils d'information des équipes](#) sur Eduscol
- Échanger via le service en ligne Orientation ou la fiche de dialogue format papier pour aider l'élève à faire ses choix pour la classe en fonction de ses goûts personnels et de son projet d'orientation post-baccalauréat.

Repères pour la classe de première

La temporalité de la mise en œuvre des trois axes proposés relève de la progression choisie par le professeur en lien avec le projet d'établissement et l'intervention des régions.

AXE 1 : Découvrir le monde professionnel et s'y repérer Volume horaire indicatif : 18 heures	AXE 2 : Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés Volume horaire indicatif : 18 heures	AXE 3 : Elaborer son projet d'orientation Volume horaire indicatif : 18 heures
Acteurs : les intervenants mandatés par la région et par les membres de la communauté éducative	Acteurs : les intervenants mandatés par la région, les acteurs de la communauté éducative et de l'enseignement supérieur	Acteurs : les acteurs de la communauté éducative, tout particulièrement les professeurs principaux, les PsyEn et les professeurs documentalistes
<p>1° Identifier les spécificités des métiers et des secteurs d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier des secteurs d'activité en lien avec les intérêts de l'élève / avec les spécificités régionales : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier la variété de métiers, professions, activités professionnelles qui les composent ; ◦ identifier et analyser les spécificités de différents métiers au sein d'un secteur et les compétences mobilisées puis les comparer. • Etudier la notion de qualification en utilisant des exemples concrets dans des secteurs variés. • Analyser les inégalités en termes de genre, de milieu social d'origine, de handicap dans différents secteurs d'activité : <ul style="list-style-type: none"> ◦ en repérer les formes, les causes ; ◦ effectuer des comparaisons avec d'autres secteurs ou au niveau international. 	<p>1° Connaître les différentes modalités de formations post-bac en lien avec ses centres d'intérêt</p> <p>Connaître les différentes formations de l'enseignement supérieur et autres en lien avec ses centres d'intérêt et les différentes modalités d'enseignement existantes :</p> <p>rechercher et connaître les formations existantes dans un ou plusieurs domaines de formation d'intérêt ;</p> <p>identifier les différentes modalités possibles pour préparer les formations dans ce secteur comme les différents statuts (étudiant ou apprenti), les différents types d'établissement d'enseignement supérieur (écoles publiques / privées, universités, lycées, CFA)</p> <p>Connaître les possibilités et les modalités d'année de césure, de mobilité et d'engagement en service civique ou volontariat :</p> <p>rechercher et identifier la possibilité et les modalités de parcours différents permettant d'affiner son projet d'orientation comme l'année de césure ou permettant de s'engager dans un secteur d'activité comme le service civique ou le volontariat.</p>	<p>1° Mettre en perspective les champs d'activités professionnels et les formations avec son profil, en dépassant les stéréotypes et les représentations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au regard des actions déjà menées et en lien avec le psyEN, réfléchir sur l'adéquation entre son profil, ses aptitudes et les secteurs d'activités ou formations envisagées : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier les formations ou les domaines de formation correspondant à son projet ; ◦ savoir se positionner au regard des attendus et des contenus identifiés et initier une réflexion sur son projet quant à sa cohérence, l'attrait pour les contenus identifiés, les marges de progrès nécessaires

AXE 1 : Découvrir le monde professionnel et s'y repérer Volume horaire indicatif : 18 heures	AXE 2 : Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés Volume horaire indicatif : 18 heures	AXE 3 : Elaborer son projet d'orientation Volume horaire indicatif : 18 heures
<p>2° Analyser les parcours d'insertion dans un secteur professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier le parcours de professionnels dans des secteurs d'activité en lien avec les intérêts de l'élève : <ul style="list-style-type: none"> ◦ repérer leur formation (initiale, continue), l'évolution de carrière, la mobilité, les motivations et les valeurs ; ◦ appréhender les besoins de formations, les savoir-faire et savoir-être différents selon les secteurs et selon les professions. • Etudier des parcours atypiques (parcours non-linéaires, autodidactes, reconversions professionnelles), des parcours de professionnels en situation de handicap, de professionnels issus de l'immigration : <ul style="list-style-type: none"> ◦ rechercher des parcours professionnels atypiques ; ◦ en repérer les évolutions de carrière, les possibilités d'équivalence de diplômes étrangers, les potentiels obstacles rencontrés, les reprises d'études ou de formation. 	<p>2° Connaître et construire les conditions de faisabilité de son projet d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se familiariser avec les formations dans le domaine d'études visé : <ul style="list-style-type: none"> ◦ affiner sa connaissance des attendus et des contenus d'enseignement de formations dans le ou les domaines d'études visés ; ◦ repérer les méthodes de travail et les modalités d'enseignement dans les différentes formations visées. • Connaître les conditions matérielles de son projet d'études : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier les différents types d'établissement offrant les formations visées, en connaître les modalités d'accès, le type d'épreuve en cas de concours d'entrée et le calendrier des procédures d'admission; ◦ connaître les frais d'inscription des établissements visés, le coût de la vie dans le lieu de formation et identifier les possibilités d'aides sociales ; ◦ identifier les opportunités de mobilité en France ou à l'international pour suivre sa formation ou effectuer des stages, identifier les aides à la mobilité. 	<p>2° Construire son projet post-bac en envisageant différents parcours possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier la diversité des parcours possibles pour réaliser son projet : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier les différentes étapes de formation et d'expériences professionnelles nécessaires pour réaliser son projet ; ◦ identifier les différentes façons d'intégrer une formation envisagée (parcours, formations complémentaires d'initiative locale (FCIL), classes passerelles exceptionnellement pour les bacheliers technologiques, remises à niveau, formation continue....) ; ◦ rechercher et identifier les différentes formations permettant d'accéder à un métier, à un domaine d'activité. • Faire le choix pour l'année de terminale de deux enseignements de spécialité parmi les trois suivis en première, en lien avec son projet et ses intérêts.
<p>3° Identifier les fonctions au sein d'une organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier les différentes fonctions et professions dans les organisations professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier les différents services composant diverses organisations et leurs fonctions ; ◦ identifier les différentes professions dans les services et dans diverses organisations, analyser leurs rôle et leur complémentarité dans le bon fonctionnement de l'organisation ; ◦ utiliser des cas concrets d'organisations (entreprises de taille diverse, administrations, associations). 		<p>3° Découvrir la plateforme Parcoursup</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se familiariser avec la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur : <ul style="list-style-type: none"> ◦ se connecter sur la plateforme de simulation et créer son dossier ; ◦ comprendre le fonctionnement de la plateforme et identifier les informations que l'on peut y trouver ; ◦ organiser des échanges avec des étudiants sur la procédure et leur expérience de celle-ci.

AXE 1 : Découvrir le monde professionnel et s'y repérer Volume horaire indicatif : 18 heures	AXE 2 : Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés Volume horaire indicatif : 18 heures	AXE 3 : Elaborer son projet d'orientation Volume horaire indicatif : 18 heures
<p>4° Analyser l'impact de transformations liées aux enjeux écologiques et numériques sur le monde du travail et la société</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'impact de transformations liées aux enjeux écologiques ou numériques sur la société, en lien avec les intérêts de l'élève : <ul style="list-style-type: none"> ◦ réaliser un travail de recherche sur une innovation ou une transformation qui impacte le travail et l'organisation du travail (numérique, domotique, intelligence artificielle, nouveaux enjeux comme traitement des déchets, développement durable) ; ◦ analyser les impacts socio-économiques et les enjeux de cette innovation / transformation (création ou destruction d'entreprises, besoins de formation, impact sur l'ensemble de la population active). 		<p>4° Connaître les procédures d'admission dans l'enseignement supérieur et planifier les étapes pour s'y préparer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur : <ul style="list-style-type: none"> ◦ découvrir le calendrier de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur ; ◦ découvrir les règles quant à la formulation des vœux : le nombre de vœux, les vœux multiples, les formations en apprentissage ; ◦ découvrir les éléments qui sont pris en compte par les établissements d'enseignement supérieur (projet de formation motivé, notes, appréciations et compétences remplies par les enseignants...). • Connaître et planifier les temps forts liés à l'orientation de l'année de terminale : <ul style="list-style-type: none"> ◦ connaître les différentes étapes-clés de l'année de terminale (semaines de l'orientation, calendrier de la procédure d'admission, concours) ; ◦ connaître le rôle des conseils de classe de terminale, de la fiche de dialogue et de la fiche Avenir ; ◦ repérer les dates des salons et des portes ouvertes des établissements de l'enseignement supérieur visés ; ◦ savoir se tourner en temps utiles vers les professeurs principaux et psychologues de l'éducation nationale, voire vers d'autres professionnels de l'orientation (CIO, monorientationligne) pour recueillir des conseils et avancer dans l'élaboration de son projet.

Ressources pédagogiques pour la classe de première

Les actions menées en classe de première doivent permettre aux élèves d'engager :

- l'élaboration de leur projet d'orientation post-baccalauréat ;
- une réflexion plus approfondie sur les formations et le monde du travail à partir de recherches personnelles et de rencontres avec des professionnels et des représentants de l'enseignement supérieur.

Axe 1. Découvrir le monde professionnel et s'y repérer

Pistes d'actions

Une page [Ressources pour accompagner l'orientation](#) est en ligne sur le site d'Eduscol

L'Onisep met à disposition des équipes éducatives des ressources pour accompagner l'orientation au lycée

- [Les heures dédiées à l'orientation pour le lycée général et technologique](#) (Onisep)
- [Les semaines de l'orientation](#) (Onisep) et des activités pour le printemps de l'orientation

Il est souhaitable de travailler de manière plus approfondie sur des secteurs d'activité en privilégiant les secteurs en lien avec les intérêts exprimés par l'élève. Des activités personnalisées et en autonomie sont à encourager, en coordination avec les représentants des régions.

1° Identifier les spécificités des métiers et des secteurs d'activités

Activités possibles :

- organiser des rencontres / ateliers avec des professionnels, participer aux forums des métiers et semaines de l'orientation ;
- travail de recherche, en salle informatique ou dans le cadre de rencontres avec des professionnels, pour étudier et comparer différents secteurs d'activités et les métiers / professions qui se situent dans ce secteur. Choix des secteurs en lien avec les intérêts des élèves ;
- rencontres avec des professionnels de la réserve citoyenne ;
- étudier différentes professions d'un même secteur et comparer les différentes activités professionnelles, les qualifications de ces professions, les inégalités de genre. Travail de recherche et réalisation d'un article, d'un dossier ou d'autres supports (papier ou numérique).

Ressources :

- découvrir différents secteurs d'activités <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives> ;
- forums des métiers, journées portes ouvertes dans des établissements de l'enseignement supérieur ;
- ressources sur l'Observatoire des inégalités <https://www.inegalites.fr/Espace-pedagogique> .
- portails des régions pour l'orientation.

2° Analyser les parcours d'insertion dans un secteur professionnel

L'objectif est de découvrir la diversité des parcours d'insertion professionnelle (formation initiale et continue, reconversion, opportunités).

Activités possibles :

- organisation de rencontres / ateliers avec des professionnels ;
- création de vidéos, rédaction d'articles sur des parcours de professionnels à partir d'interviews ;
- participation à des forums des métiers, aux semaines de l'orientation, avec une séance de préparation en amont puis une séance de retours en aval pour permettre aux élèves d'en retirer le maximum d'informations et de nourrir leur réflexion ;

Ressources :

- Onisep.tv, associations ;

3° Identifier les fonctions au sein d'une organisation

Activités possibles :

- études d'organisations (entreprises, administrations, associations) à partir d'organigrammes, d'articles, de rencontres ;
- rédaction d'articles sur le rôle du chef d'entreprise ou de l'entrepreneur (son statut, ses activités professionnelles, sa formation) à partir d'interviews ;

Ressources :

- sites d'entreprises, organigrammes ;
- témoignages de professionnels, d'entrepreneurs via des associations, lors des forums des métiers ou semaines de l'orientation ;

4° Analyser l'impact de transformations liées aux enjeux écologiques et numériques sur le monde du travail et la société

Chaque élève peut choisir d'étudier une innovation ou une transformation, de manière individuelle ou en petit groupe.

Activités possibles :

- travail de recherche individuel ou en petit groupe et réalisation d'un dossier ou d'un exposé sur l'impact d'innovations, de transformations liées à l'écologie ou au numérique, sur les professions, l'organisation du travail, et plus largement sur le monde économique et social ;
- rencontres de professionnels ou d'universitaires.

Ressources :

- appui sur différents types de documents qui pourront refléter les intérêts et les spécialisations disciplinaires des élèves : documents historiques (textes, films, documentaires), articles, extraits d'ouvrages littéraires ou essais, documentaires présentant des innovations, etc. ;
- publications de la DARES
- sites CNEE, associations ; régions ; Onisep ; CIDJ.
- [Les métiers en 2030](#) : les créations d'emploi par secteurs et par métiers

Axe 2. Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés

Dans cet axe, les actions d'information peuvent être effectuées en coordination avec les représentants des régions, les CIO, les Psyen pour leurs connaissances des études, des parcours de formation et des établissements de l'enseignement supérieur.

1° Connaître les différentes modalités de formations dans le post-bac

Activités possibles :

- réaliser des séances de recherche sur les formations en salle informatique et en CDI / CIO ;
- participer aux [semaines de l'orientation](#) et/ou [au printemps de l'orientation](#) ;
- co-concevoir avec les établissements de l'enseignement supérieur des dispositifs pour mieux appréhender la réalité des contenus des formations par filière et des conditions d'études (conférences en universités, cours par un professeur du supérieur, projets) ;
- participer aux journées portes ouvertes des établissements de l'enseignement supérieur et rencontrer des enseignants ou personnels des SCUIO-IP quand ces services existent ;
- organiser des journées d'immersion dans l'enseignement supérieur ;
- préparer les élèves aux rencontres avec l'enseignement supérieur, restituer et exploiter ces expériences ;
- développer des échanges avec les étudiants et des diplômés, des étudiants ambassadeurs.

Ressources :

- le [site éducol a mis en ligne des ressources](#)
- les sites nationaux de l'Onisep (www.onisep.fr) et régionaux ;
- les CIO et SCUIO-IP ;
- les sites des établissements d'enseignement supérieur ;
- le site d'Euroguidance pour la mobilité en Europe.

2° Connaître et construire les conditions de faisabilité de son projet d'études

Pistes d'action :

- réaliser des séances de recherche d'information en salle informatique ;
- participer aux [semaines de l'orientation](#) et [au printemps de l'orientation](#)
- préparer et se rendre aux journées portes ouvertes des établissements de l'enseignement supérieur puis les exploiter ;
- organiser des journées d'immersion dans l'enseignement supérieur ;
- inciter les élèves à aller aux JPO des établissements, aux salons de l'orientation à échanger avec des professionnels, enseignants et professionnels de l'orientation ;
- inciter / diriger les lycéens à la participation à des dispositifs de sensibilisation à une filière (ex MOOC Droit, Staps, Psychologie, sciences humaines, mathématiques, IUT...);
- échanges et mentorat avec des étudiants et des diplômés ;
- s'appuyer sur les cordées de la réussite si elles existent et le tutorat par des étudiants.

Ressources :

- les sites de l'Onisep ;
- les sites des établissements d'enseignement supérieur ;
- le site d'[Euroguidance](#) pour la mobilité en Europe ;
- le site [FUN MOOC](#) ;
- les CIO et SCUIO-IP.

Axe 3. Élaborer son projet d'orientation

Il est souhaitable de travailler avec le ou la psychologue de l'éducation nationale (PsyEn).

1° Mettre en perspective les champs d'activités professionnels et les formations avec son profil (appétences, résultats, méthodes)**Activités possibles :**

- mener des entretiens personnalisés d'orientation, en coordination avec le psyEN ;
- réaliser des séances de recherche en salle informatique ou au CDI sur les attentes des formations post-baccalauréat.

Ressources :

- le parcours de formation « Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur » sur la plateforme m@gistère ;
- les sites des établissements de l'enseignement supérieur.

2° Construire son projet post-bac en envisageant différents parcours possibles**Activités possibles :**

- réaliser des séances de recherche en salle informatique ou au CDI sur les métiers et les formations post-baccalauréat ;
- faire identifier à l'élève plusieurs parcours possibles pour réaliser son projet professionnel ou travailler dans un secteur professionnel en lien avec ses intérêts.

Ressources :

- les sites de l'Onisep ;
- les sites des établissements de l'enseignement supérieur ;
- les résultats des échanges avec des professionnels rencontrés (Axe 1 point 2).

3° Découvrir la plateforme Parcoursup**Activités possibles :**

- réaliser des séances en salle informatique pour créer un dossier sur le site de simulation Parcoursup.

Ressources :

- Pour accompagner les élèves dans le cadre de la procédure Parcoursup, un site de simulation Parcoursup est disponible. Il permet de créer le dossier fictif d'un candidat à l'entrée dans l'enseignement supérieur : <https://simulation.parcoursup.fr/>
Télécharger le mode d'emploi du site de simulation Parcoursup pour les équipes pédagogiques et personnels d'orientation intervenant en lycée
- la page Eduscol « L'orientation du lycée à l'enseignement supérieur » <https://eduscol.education.fr/cid146486/parcoursup.html>.

4° Connaître les procédures d'admission dans l'enseignement supérieur et planifier les étapes pour s'y préparer

Activités possibles :

- réaliser des séances en salle informatique sur le site de simulation Parcoursup ;
- réaliser des séances d'information sur la procédure Parcoursup (présentation du calendrier, des étapes clés, de la fiche avenir) avec des représentants de l'enseignement supérieur <https://eduscol.education.fr/2236/parcoursup-l-orientation-du-lycee-vers-l-enseignement-superieur> ;
- réaliser des séances informatiques de recherche sur les procédures d'admission pour les formations hors Parcoursup avec des représentants de l'enseignement supérieur ;
- faire élaborer un calendrier individualisé à chaque élève selon son projet.

Ressources :

- le site de simulation Parcoursup et le site Parcoursup <https://www.parcoursup.fr/> ;
- les sites des établissements de l'enseignement supérieur ;
- les guides « Handi + : des études supérieures à l'emploi » édités par l'Onisep et déclinés dans chaque académie à destination des élèves en situation de handicap pour la préparation de leur projet de poursuite d'études <http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/La-collection-Handi-des-etudes-superieures-a-l-emploi>.

Repères pour la classe de terminale

La temporalité de la mise en œuvre des trois axes proposés relève de la progression choisie par le professeur en lien avec le projet d'établissement et l'intervention des régions.

AXE 1 : Découvrir le monde professionnel et s'y repérer Volume horaire indicatif : 12 heures	AXE 2 : Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés Volume horaire indicatif : 20 heures	AXE 3 : Elaborer son projet d'orientation Volume horaire indicatif : 22 heures
Acteurs : les intervenants mandatés par la région et par les membres de la communauté éducative	Acteurs : les intervenants mandatés par la région, les acteurs de la communauté éducative et de l'enseignement supérieur	Acteurs : les acteurs de la communauté éducative, tout particulièrement les professeurs principaux, les PsyEn et les professeurs documentalistes
<p>1° Rechercher et comparer des données sur l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher et analyser les données sur l'insertion, l'emploi dans des secteurs d'activité, dans sa région : <ul style="list-style-type: none"> ◦ rechercher des données statistiques concernant l'insertion et l'emploi dans sa région par secteurs d'activités, par niveau de diplôme, etc., à partir de sites de référence ; ◦ analyser les données et les évolutions de l'emploi dans la région, identifier les secteurs dynamiques. • Comparer les données régionales avec les données nationales : <ul style="list-style-type: none"> ◦ mener une analyse comparative de l'emploi et de l'insertion par secteur d'activité ou niveau de diplôme dans sa région avec le niveau national et/ou européen ; ◦ repérer et analyser les éventuelles spécificités locales. • Connaître les données de l'emploi, de l'insertion pour le domaine de formation, le secteur d'activité envisagé : <ul style="list-style-type: none"> ◦ affiner la recherche sur l'emploi et l'insertion dans les secteurs d'activité en lien avec les intérêts de l'élève. 	<p>1° Rechercher et comparer des données sur les formations d'enseignement supérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher et étudier des données relatives aux formations de l'enseignement supérieur envisagées : <ul style="list-style-type: none"> ◦ prendre connaissance du taux d'admission, du taux de réussite, du taux d'insertion à différents niveaux de diplôme ou des débouchés de la formation envisagée ; ◦ comparer ces données pour différentes formations et repérer les spécificités de chaque formation. 	<p>1° Elaborer, déterminer et décider son parcours individuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affiner son projet personnel : <ul style="list-style-type: none"> ◦ finaliser un projet d'orientation scolaire et professionnel cohérent et en lien avec ses appétences et son profil. • Décider du parcours de formation, d'apprentissage à suivre pour atteindre cet objectif : <ul style="list-style-type: none"> ◦ choisir les formations et formuler ses vœux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ; ◦ choisir les établissements de l'enseignement supérieur ou autres établissements ou organismes auxquels postuler.

AXE 1 : Découvrir le monde professionnel et s'y repérer Volume horaire indicatif : 12 heures	AXE 2 : Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés Volume horaire indicatif : 20 heures	AXE 3 : Elaborer son projet d'orientation Volume horaire indicatif : 22 heures
<p>2° Déchiffrer et analyser une offre d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les éléments d'une offre d'emploi pour pouvoir y répondre : <ul style="list-style-type: none"> ◦ savoir repérer les qualifications, les compétences, savoir-faire, savoir-être requis dans des offres d'emploi ; ◦ lier ces éléments avec la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation, identifier les éléments à y faire figurer et à mettre en avant ; ◦ s'entraîner à rédiger un CV et une lettre de motivation pour différents objectifs (formation, job d'été, apprentissage). • S'entraîner aux entretiens d'embauche ou de motivation (pour des formations) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier et s'appropriier les bonnes postures à adopter en entretien ; ◦ savoir valoriser son expérience, son profil ; ◦ savoir exprimer sa motivation à l'oral. 	<p>2° Affiner sa connaissance des formations et de leurs attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les contenus et les attendus des formations visées : <ul style="list-style-type: none"> ◦ suite aux recherches déjà effectuées en classe de première et à l'évolution du projet, mettre à jour ou affiner sa connaissance des attendus, des contenus des formations de l'enseignement supérieur envisagées ; • Se familiariser avec des cours de l'enseignement supérieur et avec les méthodes, l'organisation du travail dans les formations visées : <ul style="list-style-type: none"> ◦ expérimenter des cours dans la formation d'enseignement supérieur visée ; ◦ se renseigner sur les conditions de vie étudiante et le « métier d'étudiant » ; ◦ découvrir le quotidien d'étudiants dans les formations visées ; ◦ apprécier la charge de travail personnel, le besoin d'organisation et de méthodes de travail. 	<p>2° Mobiliser ses compétences pour créer et compléter son dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire sur Parcoursup et créer son dossier. • Saisir ses vœux de poursuite d'étude sur la plateforme. • Compléter les projets de formation motivés : <ul style="list-style-type: none"> ◦ rédiger son projet de formation motivé pour chacun des vœux saisis en mettant en avant son projet et sa cohérence, ses atouts pour réussir, ses expériences et les démarches effectuées pour l'élaboration de ce projet. • Constituer son dossier de candidature pour les formations sélectives : <ul style="list-style-type: none"> ◦ savoir préparer les éléments requis et spécifiques à des formations sélectives (rédiger un CV, présenter sa motivation, répondre à des questions spécifiques, réaliser un book artistique). • Connaître et respecter le calendrier et les différentes étapes de la procédure d'admission. • Etre vigilant quant aux candidatures hors Parcoursup et aux concours d'entrée ou autres projets (césure, volontariat) (savoir se rapprocher de l'établissement ou organisme pressenti pour obtenir les informations relatives aux conditions de candidatures, respect des dates spécifiques et des différentes étapes).
<p>3° Connaître les principes de non-discrimination dans l'accès à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les notions de discrimination et de non-discrimination dans l'accès à l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ◦ étudier les concepts de discrimination et non-discrimination et leur inscription dans le droit à partir de cas concrets dans le monde du travail. • Etudier des démarches, des initiatives de prévention des discriminations dans l'accès à l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ◦ étudier des politiques ou des initiatives de non-discrimination mises en place en France, en Europe ; ◦ questionner leur impact sur l'accès à l'emploi. 		<p>3° Suivre son dossier Parcoursup</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir répondre aux propositions d'admission reçues dans Parcoursup : <ul style="list-style-type: none"> ◦ connaître les règles de la phase de réception et d'acceptation des propositions d'admission ; ◦ répondre aux propositions des établissements de l'enseignement supérieur et conserver des vœux en attente au cours de cette phase en respectant les délais de réponse. • Connaître la procédure complémentaire, les conditions et les délais de réponse de cette phase de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur.

AXE 1 : Découvrir le monde professionnel et s'y repérer Volume horaire indicatif : 12 heures	AXE 2 : Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés Volume horaire indicatif : 20 heures	AXE 3 : Elaborer son projet d'orientation Volume horaire indicatif : 22 heures
		<p>4° Préparer la partie orientation de l'épreuve du Grand oral</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir présenter son projet d'orientation et les démarches effectuées • Préparer la présentation de son projet d'orientation scolaire et professionnelle (formations visées, vœux confirmés sur Parcoursup, profession ou secteur envisagé, motivation, réflexion personnelle, lien avec les enseignements ou la série choisie, démarches de renseignement entreprises...). • S'entraîner à l'oral • S'entraîner à présenter son projet en 5 minutes, dans les conditions du Grand oral ; • S'entraîner à répondre aux questions du jury.
		<p>5° Préparer son entrée dans la vie étudiante</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les modalités d'inscription dans l'établissement d'enseignement choisi : <ul style="list-style-type: none"> ◦ rechercher et repérer au plus tôt les démarches nécessaires à l'inscription administrative dans la formation choisie (pièces à fournir, étapes) ; ◦ effectuer son inscription en respectant le calendrier. • Amorcer les démarches de vie étudiante : <ul style="list-style-type: none"> ◦ rechercher et repérer les démarches à réaliser pour sa vie étudiante comme les droits d'inscription, les demandes de logement étudiant, de bourse, de restauration ou de toute aide spécifique (étudiant en situation de handicap, sportifs de haut niveau, artistes), aide à la mobilité Parcoursup ; ◦ effectuer ces démarches en respectant le calendrier ; ◦ visiter l'établissement choisi et découvrir le lieu et les services de la vie étudiante (accueil, services des inscriptions, SCUIO-IP, bibliothèque, accès aux services et infrastructures étudiantes : restauration, médecine, sport, culture, vie associative)

Ressources pédagogiques pour la classe de terminale

Les actions menées en classe de terminale doivent permettre aux élèves de :

- finaliser leur projet d'orientation ;
- formuler des vœux de poursuite d'études ;
- se préparer aux attentes et aux méthodes de travail de l'enseignement supérieur ;
- réussir leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Axe 1. Découvrir le monde professionnel et s'y repérer

Les actions visent à approfondir la connaissance du monde professionnel et à développer des compétences pour s'y préparer. Elles peuvent être menées en coordination avec les représentants de la région.

1° Rechercher et comparer des données sur l'emploi

Activités possibles :

- séances de travail en salle informatique, recherches et analyses à partir de statistiques sur des secteurs d'activité spécifiques ou régionaux ;
- rencontres, conférences avec des professionnels.

Ressources :

- les sites de l'INSEE, d'Eurostat, des branches professionnelles, des Chambres de commerce, du Céreq ;
- des intervenants issus de la réserve citoyenne, des chambres de commerce ou d'associations ;
- le site France Stratégie - Les métiers en 2030 <https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-2030>.
- le site de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dossier/les-metiers-en-2030>

2° Déchiffrer et analyser une offre d'emploi

Activités possibles :

- travailler la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation dans le cadre d'ateliers en petits groupes, en collaboration avec des professionnels et le professeur-documentaliste ;
- simulation d'un entretien d'embauche ou de motivation (jeux de rôle) ;
- analyser des offres d'emploi pour comprendre comment y répondre.

Ressources :

- des intervenants issus de la réserve citoyenne, des chambres de commerce ou d'associations ;
- le site de l'Onisep : <https://www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Recherche-d-emploi/Les-10-questions-a-se-poser-avant-de-rediger-son-CV> ; <https://www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Recherche-d-emploi/La-lettre-de-motivation-les-regles-de-base> ;
- les réseaux d'alumni des établissements d'enseignement supérieur via les SCUIO-IP ou les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP).

3° Connaître et s'approprier les principes de non-discrimination dans l'accès à l'emploi

Pistes d'actions :

- réaliser des interviews, des entretiens avec des professionnels lors de Forum des métiers avec les régions et les branches professionnelles ;
- préparer et participer à des conférences, tables rondes avec des professionnels, des universitaires ;
- effectuer des études de cas d'entreprises et de leur RSE (responsabilité sociale et environnementale).

Ressources :

- des sites d'entreprises ;
- plateforme nationale sur la responsabilité environnementale et sociale des entreprises <https://www.strategie.gouv.fr/reseau-france-strategie/plateforme-rse>
- le site de l'institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR) ;

Axe 2. Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés

Les actions d'informations peuvent être effectuées en coordination avec les représentants des régions, les CIO, psychologues de l'éducation nationale pour leurs connaissances des études, des parcours de formation et des établissements de l'enseignement supérieur.

1° Rechercher et comparer des données sur les formations d'enseignement supérieur

Activités possibles :

- analyser à partir des données accessibles sur Parcoursup et d'autres sites officiels en salle informatique ;
- réaliser des fiches par formation et domaines de formation en lien avec les intérêts de l'élève.

Ressources :

- le site Parcoursup;
- les sites de l'Onisep et d'établissements d'enseignement supérieur ;
- <https://eduscol.education.fr/2236/parcoursup-l-orientation-du-lycee-vers-l-enseignement-superieur> .

2° Affiner sa connaissance des formations et de leurs attendus

Activités possibles :

- préparer et participer à des journées d'immersion dans l'enseignement supérieur par une co-construction de ces événements avec les établissements d'enseignement supérieur et les professionnels de l'orientation ;
- assister à des cours, à des classes ou à des conférences assurés par des enseignants de l'enseignement supérieur dans des domaines en lien avec les formations visées, afin de mieux connaître les méthodes de travail et les exigences ;
- participer aux semaines de l'orientation, aux journées portes ouvertes et échanger avec des étudiants et des professeurs ;
- organiser des conférences ou des cours de professeurs de l'enseignement supérieur avec possibilités d'échanges avec les élèves et délivrance de conseils.

Ressources :

- le site Parcoursup ;
- les sites de l'Onisep ;
- les sites des établissements d'enseignement supérieur ;
- le [site France Université Numérique](#) regroupe des Mooc proposés plusieurs universités et grandes écoles pour accompagner les lycéens dans leurs démarches d'orientation. Ces MOOC sont pensés afin que les équipes éducatives puissent utiliser leurs contenus dans le cadre d'activités au sein du lycée.
- le site d'Euroguidance pour la mobilité en Europe (études, stages, césure) <https://www.euroguidance-france.org/> .

Axe 3. Élaborer son projet d'orientation

Cet axe nécessite un accompagnement du jeune par le professeur principal, en lien étroit avec le PsyEN et le professeur documentaliste.

1° Elaborer, déterminer et décider son parcours individuel

Activités possibles :

- mener des entretiens personnalisés d'orientation, en coordination avec les psyEN ;
- organiser des séances de recherche sur internet ou au CDI sur les formations de l'enseignement supérieur.

Ressources :

- le parcours de formation « Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur » (section 2.2) sur la plateforme m@gistère ;
- les sites de l'Onisep et des établissements de l'enseignement supérieur, utiliser Folios ;

2° Mobiliser ses compétences pour créer et compléter son dossier Parcoursup

Activités possibles :

- séances de travail en salle informatique pour créer et compléter son dossier sur Parcoursup ;
- ateliers de rédaction du projet de formation motivé, de lettres de motivation ou de CV.

Ressources :

- le site Parcoursup ;
- les ressources mises à disposition par Eduscol pour Parcoursup <https://eduscol.education.fr/cid146486/parcoursup.html> ;
- les sites des établissements de l'enseignement supérieur ;

3° Suivre son dossier Parcoursup

Pistes d'actions :

- séances d'information sur les étapes et les possibilités de réponse aux propositions reçues via la plateforme Parcoursup et sur la procédure complémentaire ;
- séances en petits groupes pour informer et accompagner les élèves dans leurs démarches.

Ressources :

- le site Parcoursup ;
- les fiches et le guide Parcoursup sur la page éducol « L'orientation du lycée à l'enseignement supérieur » <https://eduscol.education.fr/cid146486/parcoursup.html> ;
- le parcours de formation sur la plateforme m@gistère « Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur » (section 5).

4° Préparer la partie orientation de l'épreuve du Grand oral

Activités à préparer et à mener en lien avec le PsyEN et les autres membres de l'équipe pédagogique

Activités possibles :

- organiser des séances en petits groupes, des ateliers, pour permettre aux élèves de déterminer et rédiger les points en lien avec leur projet d'orientation qu'ils souhaiteraient présenter au jury lors de leur grand oral ;
- mener des entretiens fictifs, des jeux de rôles (entre élèves) pour entraîner les élèves à présenter leur projet et pour discuter avec le jury du Grand oral.

Ressources :

- page éducol sur [le troisième trimestre de la classe terminale au lycée général et technologique](#)
- présentation de l'épreuve du [Grand oral sur éducol](#)
- « [Comment se passe le Grand oral, sur le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse](#) »
- séminaire « [la prise en compte de l'oral au lycée : travailler les compétences orales avec les élèves](#) », vidéo « ma parole et mon avenir »
- un parcours d'autoformation sur le Grand oral est proposé dans la plateforme de formation magistère.

5° Préparer son entrée dans la vie étudiante

Activités possibles :

- organiser un tutorat en interne à l'établissement, par un étudiant ou un enseignant du supérieur ;
- séances d'information ou de recherche sur les démarches liées à la vie étudiante.

Ressources :

- les sites de l'Onisep ;
- le site <http://www.etudiant.gouv.fr/> ;
- les guides « [Handi + : des études supérieures à l'emploi](#) » édités par l'Onisep et déclinés dans chaque académie, à destination des élèves en situation de handicap pour la préparation de leur projet de poursuite d'études <http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/La-collection-Handi-des-etudes-superieures-a-l-emploi> ;
- les sites des établissements de l'enseignement supérieur.

Choix des enseignements de spécialité au cours de la classe de seconde

Ce document vise à donner les éléments de contexte et de sens essentiels à la compréhension de la nouvelle organisation du lycée avec la mise en place des enseignements de spécialité, à outiller les acteurs pour accompagner les lycéens dans le choix de leur parcours et à apporter des réponses concrètes à leurs interrogations.

Comment présenter les parcours au lycée général et technologique aux élèves et à leur famille ?

Le but est de préciser les objectifs poursuivis par le lycée général et technologique qui offre **plus de choix et assure un meilleur accompagnement pour construire un parcours personnel plus adapté aux talents, intérêts et aspirations de chaque élève**. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de la réforme pourront prendre sens pour les élèves et leur famille, favorisant ainsi une posture active dans la construction des parcours.

Des parcours personnalisés et diversifiés

Dans les voies générale et technologique, l'enseignement s'organise autour d'enseignements communs à tous les élèves (dont les volumes horaires varient en fonction du niveau et de la voie de formation¹), d'enseignements de spécialité à choisir selon ses goûts et ses aptitudes, auxquels peuvent s'ajouter des enseignements optionnels.

Dans la voie générale, la possibilité de choisir des enseignements de spécialité combinés parmi treize permet d'offrir des parcours ouverts avec un large éventail pour la suite de leurs études. Le champ des possibles est ainsi démultiplié pour permettre à chacun de développer ses points forts, de suivre des trajectoires sur mesure et d'y réussir.

Dans la voie technologique, les mêmes enseignements communs sont dispensés dans les huit séries et chacune se distingue par des enseignements de spécialité propres.

Une orientation construite de manière progressive

De la seconde à la terminale, le lycéen est amené, par des choix successifs, à **élaborer progressivement son projet personnel d'orientation**. A chaque étape de son parcours au lycée, ses choix sont éclairés grâce à un dialogue continu avec l'équipe pédagogique et éducative et par des actions d'information multiples impliquant l'intervention de partenaires extérieurs en coordination avec le programme annuel de l'établissement : régions, acteurs de l'enseignement supérieur, représentants des mondes économique, professionnel et associatif...

1. Voir arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 relatif à l'organisation et les volumes horaires des enseignements du cycle terminal.

Un accompagnement renforcé vers la réussite

Le temps dédié à l'accompagnement au choix de l'orientation² permet au lycéen de développer des compétences multiples pour s'orienter. Il le conduit à identifier ses goûts, ses aptitudes et motivations sur lesquels il s'appuiera pour construire un parcours personnalisé et y réussir. Cet accompagnement s'appuie sur trois piliers fondamentaux pour élaborer tout projet d'orientation :

- se connaître par ses intérêts, ses points forts et savoir s'autoévaluer ;
- découvrir le monde professionnel et s'y repérer ;
- connaître les parcours de formation du lycée, de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.

Cet accompagnement se poursuit ensuite en classes de première et de terminale.

Comment expliquer les enseignements de spécialité ?

Les enseignements de spécialité sont des enseignements obligatoires qui ont pour objectifs de permettre aux élèves :

- d'élargir et d'approfondir leurs connaissances dans des univers qui les motivent ;
- de s'initier aux méthodes et développer les compétences associées à ces univers ;
- de les préparer à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Dans la voie générale, les enseignements de spécialité sont choisis en fin de classe de seconde parmi douze. Un treizième enseignement de spécialité, biologie-écologie, est dispensé en lycée général et technologique agricole. Les élèves peuvent les combiner pour construire des parcours personnalisés de formation qui répondent à leurs motivations et leur ouvrent des horizons variés.

En classe de première générale, l'élève suit trois enseignements de spécialité de 4 heures chacun en complément des enseignements communs et, s'il le souhaite, des enseignements optionnels. À l'issue de la classe de première, l'élève précise les deux enseignements de spécialité qu'il souhaite poursuivre en terminale pour les approfondir et conforter la suite de son parcours.

En classe de terminale générale, les deux enseignements de spécialité conservés représentent 6 heures chacun. L'élève pourra s'appuyer sur les compétences développées tout au long du cycle terminal pour enrichir et consolider progressivement son projet personnel de poursuite d'études post-bac.

Dans la voie technologique, le choix de la série détermine les enseignements de spécialité suivis.

En classe de première technologique, les trois enseignements de spécialité découlent directement de la série choisie. Ils permettent de préparer progressivement les élèves à une spécialisation dans une perspective de poursuite d'études supérieures. Leur volume horaire total peut varier de 15 à 18 heures par semaine selon les séries.

En classe de terminale technologique, les deux enseignements de spécialité suivis représentent au total de 16 à 18 heures par semaine. Dans les séries STL, STI2D et STMG, les élèves choisissent un enseignement spécifique en lien avec les enseignements de spécialité de la série.

2. 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement. (arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 relatif à l'organisation et les volumes horaires des enseignements du cycle terminal)

→ Tous les enseignements de spécialité sont-ils accessibles à tous les élèves ?

Toutes les spécialités sont accessibles à tous les élèves quels que soient les enseignements suivis en classe de seconde.

Les enseignements optionnels suivis en classe de seconde générale et technologique ne sont pas déterminants pour le choix des enseignements de spécialité dans la voie générale. Ils ne constituent ni un préalable ni une priorité pour poursuivre dans un enseignement particulier.

Il en est de même pour le choix d'une série dans la voie technologique.

Une offre la plus riche possible sera proposée dans les lycées afin de favoriser la continuité pédagogique dans l'établissement fréquenté en classe de seconde.

Pour la voie technologique, la carte des formations actuelle vise d'ores et déjà à une répartition équilibrée sur le territoire et certains choix nécessiteront, comme aujourd'hui, une relative mobilité.

Dans la voie générale, sur les treize enseignements de spécialité arrêtés au niveau national, les sept spécialités les plus courantes seront proposées dans la plupart des lycées, c'est-à-dire :

- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Humanités, littérature et philosophie ;
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ;
- Mathématiques ;
- Physique-chimie ;
- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Sciences économiques et sociales.

Cinq autres spécialités - arts, littérature, langues et cultures de l'antiquité, numérique et sciences informatiques, sciences de l'ingénieur, éducation physique, pratique et culture sportive - seront offertes aux élèves dans un périmètre géographique raisonnable, arrêté par le recteur d'académie. Une cinquième spécialité, biologie-écologie, dispensée uniquement en lycée général et technologique agricole, sera offerte selon le périmètre géographique arrêté par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

A la marge, à la faveur de conventions passées entre certains établissements, les élèves pourront bénéficier d'une offre d'enseignements de spécialité élargie.

De manière exceptionnelle, les élèves pourront également bénéficier de l'enseignement à distance dans le cas où la spécialité souhaitée serait proposée par le CNED³. La désignation d'un professeur référent dans le lycée d'origine et l'accord explicite du recteur sont alors nécessaires.

La carte académique des enseignements de spécialité est soumise à l'avis des instances académiques et s'élabore également en lien avec les représentants de l'enseignement privé sous contrat. Elle est fixée au plus tard au début du mois de janvier précédant la rentrée.

3. Centre national d'enseignement à distance

→ Comment sont évalués les enseignements de spécialité dans le nouveau bac ?

L'évaluation des enseignements de spécialité prend une place importante dans le cadre du bac 2021. Elle comprend :

- une épreuve finale pour chacun des deux enseignements conservés en classe de terminale. Chaque épreuve est affectée d'un coefficient de 16 sur 100, ce qui leur confère un poids important par rapport à l'ensemble des épreuves ;
- une évaluation chiffrée annuelle, correspondant à la moyenne des moyennes constatées en conseil de classe, des résultats de l'élève dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première affectée d'un coefficient 8 sur 100 ;
- une épreuve orale obligatoire terminale de vingt minutes, le Grand oral, préparée pendant le cycle terminal et portant sur une question adossée à un ou deux enseignements de spécialité choisis. Cette épreuve est affectée d'un coefficient de 10 sur 100 pour la voie générale et de 14 sur 100 pour la voie technologique ;

Comment aider les élèves de classe de seconde à faire des choix réfléchis ?

Dès le début de l'année de seconde, les lycéens sont invités à réfléchir à leur parcours par l'équipe pédagogique, qui pourra s'appuyer sur l'expertise des psychologues de l'éducation nationale.

- **Réserver des temps de débats en classe entière ou en groupes réduits** pour se projeter dans l'avenir personnel d'abord, puis vers des choix de vie, et enfin des orientations scolaires et professionnelles. Ces séquences pourront être co-animées de manière complémentaire par les professeurs principaux et le psychologue de l'éducation nationale.
- **Amener les élèves à prendre conscience de leurs points forts et de leurs intérêts et à faire le lien avec les enseignements proposés dans les différentes voies de formation ;**
 - Exemple 1 : favoriser les échanges avec des professionnels et des étudiants lors des événements dédiés à l'orientation : préparer ces événements en amont lors des séquences d'accompagnement et les exploiter en aval pour aider les élèves à mieux s'approprier les informations, à formuler leurs aspirations et à identifier les pistes qui leur correspondent.
 - Exemple 2 : proposer aux élèves de cerner leurs intérêts en lien avec les métiers avec le quiz Onisep « [Quels métiers pour moi ?](#) »
- **Leur permettre de découvrir l'ensemble des voies de formation et des enseignements de spécialité** en leur proposant une démarche active de recherche d'informations ;
 - Exemple : faire découvrir les ressources de la plate-forme <https://www.secondes-premieres2022-2023.fr/> développée par l'Onisep en proposant une séance de recherche en salle informatique, au centre de documentation et d'information (CDI) ou au centre d'information et d'orientation (CIO). Utiliser l'outil « <https://www.horizons21.fr/> » pour s'informer sur les enseignements de spécialité et les perspectives qu'ils offrent.
- Profiter des réunions de parents animées par l'équipe de direction avec le support du psychologue de l'éducation nationale pour **informer les élèves et leur famille des enseignements de spécialité qui seront disponibles au sein de l'établissement**. A cette occasion, une présentation générale de l'esprit de la réforme, de ses trois piliers (renforcement des compétences communes à tous, personnalisation progressive des parcours et accompagnement vers la réussite académique et personnelle (projet de formation, insertion professionnelle) et de ses finalités en termes de meilleure préparation des élèves à leur parcours de formation pourra leur apporter des repères essentiels.

HORIZONS

- **Organiser des espaces et des temps d'accueil collectifs ou individualisés** afin de permettre à toutes les familles, quel que soit leur environnement socio-culturel et leur niveau d'information, de bousculer les représentations stéréotypées, de lutter contre l'autocensure et d'élargir leurs horizons. Le recours au témoignage d'anciens élèves ou de parents peut favoriser les échanges et les identifications pour faire évoluer les idées reçues.
 - **Présenter les étapes successives du parcours au lycée de la seconde à la terminale comme autant d'opportunités de faire des choix progressifs à des étapes clés:**
 - *en classe de première, l'accompagnement au choix d'orientation permet d'initier la mise en projet du lycéen et d'explorer les filières dans lesquelles se porteront ses intérêts et les plus propices à sa réussite ;*
 - *en classe de terminale générale, le choix des deux enseignements de spécialité conservés est accompagné. On pourra rassurer les élèves les plus hésitants par le caractère réversible des choix : il est possible à titre exceptionnel de suivre un enseignement non suivi en classe de première, après avis du conseil de classe en fin d'année et sur autorisation du chef d'établissement. Il s'agira de s'assurer que le nouvel enseignement choisi par rapport à l'enseignement abandonné apporte une réelle plus-value dans l'approfondissement de la spécialité en lien avec le projet de formation.*
 - **Présenter les enjeux de la procédure d'orientation en classe de 2^{de} en rassurant les élèves sur le caractère progressif et non définitif des choix qui leur sont offerts :** possibilité de garder des choix ouverts au 2^e trimestre et d'avoir le temps de consolider les choix en fin d'année.
 - **Formuler des recommandations constructives dans le cadre du conseil de classe** qui expliciteront les points forts sur lesquels les élèves pourront s'appuyer pour réussir dans la voie choisie ou les méthodes pour surmonter les difficultés potentielles au regard des choix formulés.
- ➔ Accompagner tout au long de l'année scolaire

En classe de seconde, l'accompagnement au choix de l'orientation vise à aider les élèves à connaître et exprimer leurs goûts et appétences, à leur faire découvrir les parcours proposés au lycée et à engager une démarche réflexive. Il s'inscrit dans le parcours de l'élève.

Un volume horaire annuel dédié⁴ est intégré dans l'organisation de la classe de seconde, ainsi que dans chacune des deux années du cycle terminal général et technologique. Le programme de cet accompagnement au choix de l'orientation est planifié et arrêté dans le cadre du projet d'établissement. Outre des séquences régulières d'accompagnement, il peut inclure des actions ponctuelles comme les semaines de l'orientation, le printemps de l'orientation, des journées de découverte des métiers, des périodes d'observation en milieu professionnel et dans l'enseignement supérieur.

Un des objectifs de cet accompagnement en classe de seconde est de permettre aux élèves de connaître les voies technologique et générale et leurs différents parcours (séries en voie technologique ou enseignements de spécialité en voie générale). Les parcours relevant de la voie technologique doivent être envisagés positivement comme de véritables voies de réussite comme ceux de la voie générale et non comme une alternative à une orientation vers la voie générale qui ne peut se concrétiser.

Il appartiendra aux équipes éducatives d'aider les élèves à exprimer leurs goûts et appétences qui fonderont leurs choix et soutiendront leur motivation à réussir. Dans la perspective d'une voie générale, ils seront accompagnés pour choisir les enseignements de spécialité en vue d'approfondir et d'élargir leurs connaissances. Cette information peut aller jusqu'à introduire aux grandes filières de l'enseignement supérieur et à la diversité des parcours possibles dans la perspective de l'élaboration d'un projet bac-3/bac+3.

4. 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

Dans ce cadre, les phases de choix sont autant d'occasions de moments d'échanges avec les élèves et les familles : réunion d'information organisée à l'échelle du réseau des établissements ou de la classe, préparation des conseils de classe en heure de vie de classe, accompagnement personnalisé, entretien individualisé

Le service en ligne Orientation

Le service en ligne en ligne Orientation dématérialise le support de la procédure orientation (fiche de dialogue). Il est accessible par le [portail Scolarité Services](#) pour les parents d'élèves de niveau seconde générale et technologique scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation nationale.

Il permet :

- de demander une (des) voie(s) d'orientation pour la poursuite de la scolarité de leur enfant
- de consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées
- d'accuser réception (intentions d'orientation) et de faire part de leur accord ou désaccord (choix définitifs) suite aux réponses du conseil de classe

→ Mener à des choix progressifs, rythmés par les phases de dialogue pour l'orientation

La procédure d'orientation comprend des phases de dialogue avec une étape provisoire au 2^e trimestre et un choix définitif en fin d'année scolaire. Le service en ligne orientation permet de formaliser les échanges entre la famille et le conseil de classe. Les familles qui le souhaitent peuvent utiliser la fiche de dialogue «papier».

- **Au 2^e trimestre**, l'élève et sa famille demande une voie d'orientation après la seconde dans le cadre de la procédure d'orientation.
À cette occasion, lorsqu'il opte pour la voie générale, l'élève fait connaître au conseil de classe les enseignements de spécialité qu'il envisage. À ce stade, son choix reste ouvert et l'équipe pédagogique et éducative peut l'encourager à ne pas se censurer ni limiter son projet. Ainsi, il est invité à indiquer, au moyen de la fiche dialogue, quatre enseignements qui l'intéressent, voire un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté. Le conseil de classe peut en retour formuler des recommandations concernant ces choix sur la base des capacités et des acquis de l'élève. Ces recommandations sont personnalisées et sont autant de préconisations faites pour chaque élève : proposition d'accompagnement personnalisé pour approfondir ou soutenir les apprentissages dans la perspective du choix, encouragements pour certains choix, avis sur les chances de réussite dans l'enseignement de spécialité envisagé
Le dialogue instauré dans le cadre de la procédure d'orientation doit permettre à l'élève de connaître ses motivations et ses perspectives de réussite dans les différents domaines qui l'intéressent : l'accompagnement personnalisé ou un entretien individuel apportera à l'élève une explicitation des recommandations du conseil de classe pour l'aider à identifier des spécialités en lien avec ses aptitudes et intérêts.
 - **Au 3^e trimestre**, avant la tenue du conseil de classe, l'élève et sa famille formulent des vœux définitifs pour une voie d'orientation. S'agissant de la voie générale, l'élève et sa famille, informés des organisations spécifiques de l'établissement et éclairés par le dialogue avec l'équipe pédagogique et le psychologue de l'éducation nationale, font également connaître leur choix définitif de trois enseignements de spécialité dans le service en ligne Orientation ou sur la fiche de dialogue. Le conseil de classe peut alors à nouveau y formuler des recommandations à la famille sur la base du bilan annuel des acquis de l'élève. Ces recommandations pourront apporter des éléments concernant le contexte de l'organisation de l'établissement pour assurer l'offre des enseignements de spécialité.
- S'appuyer sur le conseil de classe en tant qu'instance pédagogique d'échanges et de regards croisés

Le conseil de classe doit permettre aux équipes pédagogiques de croiser les différents acquis, compétences et aptitudes de chaque élève, de comprendre les difficultés et d'identifier les points d'appui et de progression. Le bilan trimestriel doit permettre de formuler pour chacun un projet pédagogique personnalisé portant sur les méthodes et compétences à développer et sur les parcours les plus propices au développement des aptitudes.

Sa préparation et sa restitution sont des moments essentiels pour rendre les élèves acteurs de leur formation et partie prenante de leur évaluation, améliorer leur motivation, et donc leur réussite. C'est l'occasion de rendre lisible l'évaluation des élèves et de la partager avec eux afin qu'ils puissent mieux comprendre les attentes des enseignants, mieux identifier leurs capacités, leurs marges de progression.

La procédure d'orientation et le dialogue - sur quels points porte la décision ?

La réflexion sur l'orientation et les échanges avec la familles sont initiés avec la formulation des demandes d'orientation dans le service en ligne Orientation. Sur la page d'accueil, un calendrier et une présentation de chaque phase permettent aux parents de se repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation. des liens vers des sites ressources sont proposés afin d'accompagner les familles et préciser leurs demandes d'orientation. Chaque étape de l'orientation est présentée et les familles qui utilisent la fiche de dialogue «papier» retrouvent ces étapes.

1. Les demandes d'orientation, les propositions du conseil de classe et la décision d'orientation portent sur les voies d'orientation :
 - o des classes de première, puis de terminale générales ;
 - o des différentes séries des classes de première puis de terminale technologiques.
2. Les étapes du dialogue entre l'élève et sa famille d'une part et le conseil de classe et le chef d'établissement d'autre part, sont les phases provisoire et définitive de la procédure.
 - o L'élève et sa famille formulent leurs demandes dans le cadre des voies d'orientation générale et technologiques.
 - o Le conseil de classe répond à ces demandes d'orientation dans ce même cadre.
 - o **Le chef d'établissement s'appuie sur les propositions d'orientation du conseil de classe pour arrêter la décision d'orientation, toujours dans le cadre des voies d'orientation.**
 - o En cas de désaccord, après un entretien avec le chef d'établissement, la famille peut faire appel de la décision d'orientation ou demander le maintien dans la classe d'origine.
3. Le service en ligne Orientation est également un support permettant de formaliser les échanges entre les équipes pédagogiques et éducatives, l'élève et sa famille tout au long de l'année, comme l'utilisation de la fiche de dialogue.

Aux phases provisoire et définitive de la procédure d'orientation, le service en ligne Orientation permet aux familles qui demandent la voie générale de faire connaître l'état de leur réflexion pour le choix des enseignements de spécialité qui leur incombe et au conseil de classe de formuler des recommandations sur ces choix en fonction du bilan des acquis de l'élève, et en tenant compte des spécificités organisationnelles de l'établissement. **À l'issue du dialogue, c'est l'élève, avec sa famille, qui choisit ses enseignements de spécialité en toute connaissance de cause et dans le cadre de l'offre accessible en restant dans son établissement d'origine ou en changeant d'établissement.**

Qu'en est-il des modalités d'inscription en classe de première ?

→ Pour la classe de première générale

- **Le cas général** : le choix définitif des trois enseignements de spécialité obligatoires dans l'établissement fréquenté se réalise concrètement lors de l'inscription en première auprès de l'établissement.
- **Le cas échéant**, l'élève peut bénéficier de l'offre de formation d'un établissement partenaire de proximité lorsque celle-ci n'est pas présente dans l'établissement fréquenté. Il est alors inscrit dans son établissement avec une convention d'accueil pour l'enseignement en question dans l'établissement partenaire.

- **A la marge**, il lui est également possible de demander un changement d'établissement pour suivre un enseignement moins courant non accessible dans son établissement ou par conventionnement avec un établissement voisin. Dans ce cas, une procédure d'affectation est définie au niveau académique. L'affectation dépendra des critères déterminés selon les caractéristiques de l'enseignement. Un choix interne à l'établissement fréquenté devra être envisagé en cas de non admission.
 - **De manière exceptionnelle**, l'élève peut suivre un enseignement de spécialité proposé par le CNED, si un enseignement référent est désigné au sein du lycée et sous réserve de l'accord explicite du recteur d'académie.
- Pour la classe de première technologique
- **Le cas général** : l'admission dépend des possibilités d'accueil dans les séries technologiques.
 - **En conséquence**, une procédure d'affectation est organisée dans de nombreuses académies. Elle permet d'attribuer une place dans un établissement à chaque élève en fonction de la série choisie. Ainsi, l'élève peut être amené à s'inscrire dans un établissement différent de celui fréquenté en classe de seconde générale et technologique.

La mise en place d'une réforme laisse la place aux marges d'autonomie des établissements. Ce guide permet de vous accompagner et au-delà de ces préconisations, la place des expériences, expérimentations et innovations menées dans le cadre d'un projet et d'une politique d'établissement doit être importante. Les nouvelles pratiques, les nouveaux outils d'accompagnement, les nouvelles coopérations entre tous les membres de la communauté scolaire sont encouragés à tous les niveaux pour guider les élèves vers leur réussite.

Annexe : description des enseignements de spécialité

Arts - Arts du cirque

L'enseignement de spécialité **Arts du cirque** articule la pratique approfondie des disciplines de cirque, le développement d'une créativité sensible et la construction d'une culture essentielle pour l'analyse critique des œuvres circassiennes. Cet enseignement vise la réalisation d'une prestation personnelle, réfléchie et enrichie de références. Guidé par une équipe pédagogique pluridisciplinaire et des partenaires professionnels du cirque, le lycéen construit son propre terrain de recherche et d'expérimentation. Par la pratique d'au moins une discipline du répertoire et par l'étude des arts du cirque dans le temps et dans l'espace, le lycéen prend conscience de son rapport à l'autre, à l'espace et au monde, et participe à la construction de son projet personnel.

Arts - Arts plastiques

L'enseignement de spécialité **Arts plastiques** associe l'exercice d'une pratique plastique et la construction d'une culture artistique diverse. Fondé sur la création artistique, il met en relation les formes contemporaines avec celles léguées par l'histoire de l'art. Il couvre l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes : dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, création numérique, nouvelles attitudes des artistes, nouvelles modalités de production des images. Prenant en compte cette pluralité de domaines et d'esthétiques, de langages et de moyens, de processus et de pratiques, il permet au lycéen de découvrir la diversité des œuvres, des démarches artistiques, de leurs présentations et de leurs réceptions. Il l'inscrit dans une dynamique d'expérimentation et d'exploration, de recherche et d'invention, d'encouragement aux projets individuels et collectifs, de rencontres sensibles avec la création artistique et de réflexion sur l'art.

Arts - Cinéma-audiovisuel

L'enseignement de spécialité de **cinéma-audiovisuel** propose aux lycéens une formation aux formes les plus larges de la création en images et en sons, à partir d'approches historiques, stylistiques, techniques et sociologiques. Cet enseignement repose également sur la pratique de l'écriture, de la mise en scène, de la captation et du montage, et sur la découverte des techniques, des métiers et des contraintes économiques liées aux objets de grande diffusion (films, séries, vidéos diffusées sur Internet, jeux vidéo, etc.). En classe de première, l'attention se porte particulièrement sur le statut de l'auteur : comment un style et un propos peuvent-ils se développer dans les contraintes multiples du système de production ? Comment le projet d'un réalisateur peut-il émerger d'un processus collectif porté tant par une équipe artistique que par une équipe technique ?

Arts - Danse

L'enseignement de spécialité **Danse** associe l'acquisition d'une culture artistique vivante et ambitieuse, et la pratique artistique qui amène l'élève à conduire un travail chorégraphique personnel. Grâce au partenariat avec les structures culturelles, l'élève rencontre des artistes et leurs œuvres ; il approfondit ainsi son questionnement sur l'art chorégraphique et apprend à porter un regard éclairé et critique sur la pluralité des pratiques dansées. Il développe enfin des connaissances et des compétences propres au champ chorégraphique, en prenant appui sur d'autres champs disciplinaires et d'autres domaines de la pensée et des arts.

Arts - Histoire des arts

L'enseignement de spécialité d'**histoire des arts** propose aux lycéens un panorama des formes de création artistique et s'attache à étudier leur contexte de création, quelles que soient leur époque et leur origine géographique. Cet enseignement a pour objectif de dispenser des clés d'analyse pour l'approche et la compréhension des arts plastiques, de la musique, des arts du spectacle, du cinéma, de l'architecture, etc. Il offre également une initiation aux pratiques culturelles en confrontant les lycéens aux œuvres grâce à des visites de différentes institutions culturelles. En classe de première, l'enseignement est centré sur les modalités de création d'une œuvre : les techniques, l'artiste, le public et ses attentes ; le contexte politique, économique, social et artistique ; la popularité et la postérité de l'œuvre au fil du temps.

Arts - Musique

L'enseignement de spécialité de **musique** développe les compétences fondamentales nécessaires à l'expression musicale individuelle et collective. Les lycéens acquièrent une culture musicale large et approfondie forgée par l'écoute, l'analyse et l'interprétation d'un grand nombre d'œuvres. Ils réalisent des projets musicaux et développent ainsi leur réflexion sur les pratiques musicales et sur les fonctions assumées par la musique, hier et aujourd'hui, en France et ailleurs. Ils construisent également des compétences transversales liées, entre autres, à la réalisation de travaux en groupe ou à la présentation de travaux devant un public.

Arts - Théâtre

L'enseignement de spécialité de **théâtre** propose d'associer une pratique de jeu et une expérience de spectateur approfondie par la découverte de nombreux spectacles et la construction d'une culture théâtrale. Cet enseignement permet l'acquisition du vocabulaire d'analyse essentiel pour comprendre les choix opérés pour la création d'un spectacle et de connaissances historiques par l'étude de plusieurs grandes époques de développement de l'art théâtral, y compris dans des traditions non-occidentales. Au-delà de l'adaptation d'un texte à la scène, l'élève s'interroge sur ce qui constitue et caractérise un spectacle, ainsi que sur la relation entre ce spectacle et ses spectateurs. Il découvre et expérimente, par une pratique de mise en scène, toutes les composantes techniques du théâtre.

Biologie, écologie

L'enseignement de spécialité de **biologie-écologie**, proposé dans les lycées agricoles, a pour objectifs d'acquérir et de consolider des connaissances sur l'organisation et le fonctionnement des systèmes vivants, d'aborder des problématiques écologiques et biologiques avec des arguments scientifiques. Il vise aussi à participer à la construction d'une culture scientifique solide, à la formation de l'esprit critique et à l'éducation citoyenne.

Éducation physique, pratiques et culture sportives EPPCS

Ce nouvel enseignement de spécialité «éducation physique, pratiques et culture sportives» dépasse le champ strict de la pratique sportive. En plus des enseignements en éducation physique et sportive, il intègre d'autres champs disciplinaires (sciences, humanités...) en associant des apports pratiques et des contenus théoriques.

Il permet aux élèves de développer :

- une pratique approfondie et équilibrée d'activités physiques, sportives et artistiques ;
- des compétences transversales essentielles à la réussite de leur parcours ;
- un regard critique et éclairé sur leur pratique et la diversité de ses enjeux ;
- une connaissance de la diversité des secteurs professionnels liés au sport et à la pratique physique.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

La spécialité **Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques** propose des clés de compréhension du monde contemporain par l'étude de différents enjeux politiques, sociaux et économiques majeurs. Chaque thème est l'occasion d'une observation du monde actuel, mais également d'un approfondissement historique et géographique permettant de mesurer les influences et les évolutions d'une question politique. L'analyse, adossée à une réflexion sur les relations internationales, développe le sens critique des lycéens, ainsi que leur maîtrise des méthodes et de connaissances approfondies dans différentes disciplines ici conjuguées.

Humanités, littérature et philosophie

La spécialité **Humanités, littérature et philosophie** propose l'étude de la littérature et de la philosophie de toutes les époques par la lecture et la découverte de nombreux textes afin d'affiner la pensée et de développer la culture du lycéen. Elle s'appuie sur plusieurs grandes questions qui accompagnent l'humanité, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours : comment utiliser les mots, la parole et l'écriture ? Comment se représenter le monde, celui dans lequel on vit et ceux dans lesquels ont vécu et vivent d'autres hommes et femmes ? Cet enseignement développe ainsi la capacité du lycéen à analyser des points de vue, à formuler une réflexion personnelle argumentée et à débattre sur des questions qui relèvent des enjeux majeurs de l'humanité.

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

L'enseignement de spécialité en **langues, littératures et cultures étrangères et régionales** s'adresse à tous les lycéens en voie générale souhaitant consolider leur maîtrise d'une langue vivante étrangère (l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien) ou régionale (basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'Oc, tahitien) à un niveau d'utilisateur expérimenté. Il vise à faire acquérir une culture approfondie et diverse relative à la langue étudiée. En s'appuyant sur des supports variés et authentiques (œuvres littéraires, articles de presse, films, documents iconographiques, documents numériques), les élèves sont amenés à découvrir la spécificité de la culture propre à la langue étudiée, les œuvres patrimoniales majeures qui la constituent mais aussi les grandes questions qui traversent l'actualité des pays ou régions concernés ou qui ont forgé leur histoire.

Littérature, langues et cultures de l'Antiquité

La spécialité **Littérature, langues et cultures de l'Antiquité** propose d'étudier de manière approfondie la langue, la littérature, l'histoire et les civilisations grecque et romaine en les mettant constamment en regard avec notre monde contemporain. Cette spécialité se fonde sur la lecture et la découverte de nombreux textes, en langue ancienne et en traduction, qui servent de supports à l'apprentissage du latin ou du grec. Le thème central, « Vivre dans la cité », est décliné à travers l'étude des rapports entre hommes et femmes, des formes de la justice et de la place des dieux. En revisitant ainsi les modes de vie et de pensée des Anciens à la lumière de la modernité, l'élève en perçoit autant la singularité que la proximité. Il enrichit sa réflexion sur les sociétés antiques et contemporaines et acquiert une culture riche et diverse.

Mathématiques

L'enseignement de spécialité de **mathématiques** permet aux lycéens d'explorer la puissance des mathématiques comme outil de modélisation et de représentation du monde, au travers de l'étude renforcée et approfondie des thèmes suivants : « Algèbre », « Analyse », « Géométrie », « Probabilités et statistique » et « Algorithmique et programmation ». Cet enseignement s'ouvre à l'histoire des mathématiques pour éclairer l'émergence et l'évolution des notions et permet aux lycéennes et aux lycéens d'accéder à un plus haut degré d'abstraction et de consolider la maîtrise du calcul algébrique. L'utilisation de logiciels, d'outils de représentation, de simulation et de programmation favorise l'expérimentation et la mise en situation. Les interactions avec d'autres enseignements de spécialité tels que physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur, sciences économiques et sociales sont valorisées.

Numérique et sciences informatiques

L'enseignement de spécialité **Numérique et sciences informatiques** propose aux lycéens de découvrir des notions en lien, entre autres, avec l'histoire de l'informatique, la représentation et le traitement de données, les interactions homme-machine, les algorithmes, le langage et la programmation. Le lycéen s'y approprie des notions de programmation en les appliquant à de nombreux projets. La mise en œuvre du programme multiplie les occasions de mise en activité des lycéens, sous diverses formes qui permettent de développer des compétences transversales (autonomie, initiative, créativité, capacité à travailler en groupe, argumentation, etc.).

Physique-chimie

L'enseignement de spécialité de **physique-chimie** propose aux lycéens d'explorer le réel, du microscopique au macroscopique, en étudiant l'« organisation et les transformations de la matière », le « mouvement et les interactions », « les conversions et transferts d'énergie » et « les ondes et signaux ». Cet enseignement promeut une alliance équilibrée entre deux aspects fondateurs de la discipline, l'expérimentation et la modélisation, qui conduisent conjointement à la formulation mathématique de lois physiques validées. Les nombreux domaines d'applications tant de la vie courante que liés aux grands enjeux sociétaux (énergie, environnement) donnent à l'élève une image concrète, vivante et actuelle de la physique et de la chimie.

Sciences de l'ingénieur

L'enseignement de spécialité **Sciences de l'ingénieur** propose aux lycéens de découvrir les notions scientifiques et technologiques au travers de trois grandes thématiques : « les territoires et les produits intelligents, la mobilité des personnes et des biens », « l'humain assisté, réparé, augmenté » et « l'éco-design et le prototypage de produits innovants ». Cet enseignement développe chez l'élève ses capacités d'observation, d'élaboration d'hypothèses, de modélisation, d'analyse critique afin de mieux comprendre la démarche de l'ingénieur. L'enseignement de sciences de l'ingénieur s'articule avec les apports des autres enseignements scientifiques du cycle terminal. Le programme introduit la démarche d'ingénierie design de produits innovants qui sollicite la créativité des lycéens, notamment au moment de l'élaboration d'un projet. Ce dernier permet aux lycéens de développer leur capacité à innover, à imaginer et matérialiser une solution à un type de problématique rencontré par un ingénieur.

Sciences économiques et sociales

L'enseignement de spécialité **Sciences économiques et sociales** renforce et approfondit la maîtrise par les lycéens des concepts, méthodes et problématiques essentiels de la science économique, de la sociologie et de la science politique. Il éclaire les grands enjeux économiques, sociaux et politiques des sociétés contemporaines. En renforçant les approches microéconomiques nécessaires pour comprendre les fondamentaux de l'économie et en proposant une approche pluridisciplinaire qui s'appuie notamment sur les sciences sociales, cet enseignement contribue à l'amélioration de la culture économique et sociologique des lycéens.

Sciences de la vie et de la Terre

L'enseignement de spécialité **Sciences de la vie et de la Terre** propose aux lycéens d'approfondir des notions en liens avec les thèmes suivant : « La Terre, la vie et l'organisation du vivant », « Les enjeux planétaires contemporains » et « Le corps humain et la santé ». Le programme développe chez le lycéen des compétences fondamentales telles que l'observation, l'expérimentation, la modélisation, l'analyse, l'argumentation, etc., indispensables à la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. Cette spécialité propose également à l'élève une meilleure compréhension du fonctionnement de son organisme, une approche réfléchie des enjeux de santé publique et une réflexion éthique et civique sur la société et l'environnement. La spécialité Sciences de la vie et de la terre s'appuie sur des connaissances de physique-chimie, mathématiques et informatiques acquises lors des précédentes années et les remobilise dans des contextes où l'élève en découvre d'autres applications.

LYCÉE TECHNOLOGIQUE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Des enseignements communs

et des spécialités par série

Santé, gestion, design, industrie... En voie technologique, vous choisissez une série qui vous permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien vous préparer à vos études supérieures.

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Français en 1 ^{re} Philosophie en Tle	Histoire géographie	Enseignement moral et civique
Langue vivante A et langue vivante B	Éducation physique et sportive	Mathématiques



ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ PAR SÉRIE

STMG Sciences et technologies du management et de la gestion
Sciences de gestion et numérique, management, droit et économie

ST2S Sciences et technologies de la santé et du social
Sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie
et physiopathologie humaines, physique chimie pour la santé

STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
Innovation technologique, ingénierie et développement durable,
physique chimie et mathématiques

STL Sciences et technologies de laboratoire
Physique chimie et mathématiques, biochimie, biologie,
biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
Enseignement scientifique alimentation-environnement, sciences et technologies
culinaires et des services, économie-gestion hôtelière

S2TMD Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
Option : culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre

STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués
Physique chimie, outils et langages numériques, design et métiers d'art

STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
Aménagement, productions, agroéquipement, transformation et services.
Uniquement en lycées agricoles. Programme propre à chaque établissement.
Cinq semaines de stage en organisme ou en entreprise.

Un choix d'options est également proposé.

Il est important
de bien se
renseigner sur
la série que l'on
va choisir, car
c'est elle qui va
déterminer nos
matières ! »

Nadia C., en
terminale STAV

(Source : éduscol, Fascicule d'information aux familles, avril 2019)